



Hebdomadaire  
Paraît le vendredi  
N° 2484  
11 mars 2016  
1,20 € • DOM: 1,80 €



**Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!**

# **lutte**

**Le journal  
d'Arlette Laguiller**

# **OUVRIÈRE**

**UNION COMMUNISTE (trotskyste)**

## **Contre la loi El Khomri**

# **la lutte continue**



### **Emploi**

**Précarité dans  
toute l'Europe**

page 4

### **Migrants**

**Les barbelés  
de la barbarie**

page 8

### **Fukushima**

**Irresponsabilité  
illimitée**

page 16



# Contre la loi travail, faisons grève et manifestons dès le 9 mars !

Les travailleurs rejettent massivement la loi El Khomri. Et pour cause ! Cette réforme est une démolition du Code du travail, un recul grave pour l'ensemble du monde du travail.

L'allongement du temps de travail, les heures supplémentaires décomptées sur plusieurs années et moins majorées, le plafonnement des indemnités prud'homales, la facilitation des licenciements économiques... tout cela vaudra pour tous les travailleurs.

Les plus jeunes sont spécifiquement attaqués, puisque les apprentis de moins de 18 ans pourront se voir imposer des journées de 10 heures. Les précaires aussi, puisque la loi prévoit le non-paiement des jours fériés pour les intérimaires.

Et si les femmes ne sont pas spécialement visées, ce sont bien elles qui seront les plus frappées par la disposition généralisant les temps partiels inférieurs à 24 heures. Ce sont elles qui subiront le plus gravement la réduction des droits aux congés famille. Et que dire des conséquences pour les femmes, si la loi permet aux patrons de modifier les horaires de travail du jour au lendemain, avec des délais de prévenance réduits ?

Cette loi est un recul pour les ouvriers, les employés, et même pour les cadres. C'est un recul pour les CDI comme pour les CDD et les intérimaires. C'est un recul pour les jeunes, pour les femmes. Alors, la seule réponse à la tentative du gouvernement qui consiste à opposer les précaires aux embauchés, les chômeurs et les jeunes aux autres salariés, c'est de se battre tous ensemble.

Valls a reporté la présentation en Conseil des ministres pour essayer d'amadouer les confédérations syndicales. Mais l'avant-projet de loi comporte 131 pages et il n'y en a pas une de bonne pour les travailleurs.

Alors, qu'est-ce que peuvent bien aller discuter les confédérations syndicales ? Que le plafond de l'indemnité pour licenciement abusif remonte un peu ? Que la définition des licenciements économiques ne change pas ? La belle affaire, quand le patronat se débrouille pour licencier 800 000 personnes par an !

Le gouvernement espère qu'en lâchant du lest il pourra faire avaler la pilule. Ne tombons pas dans le piège où se complaisent certaines confédérations syndicales, comme la CFDT. Il faut le retrait pur et simple de cette loi.

On n'obtiendra ce retrait qu'en se mobilisant massivement

dès mercredi 9 mars.

Cette date a émergé de diverses initiatives, en particulier de celle des organisations de jeunesse. Ce n'est que pressée par les travailleurs du rang que la confédération CGT, qui avait prévu une action pour le 31 mars, s'y est ralliée. La variété de ses appels, voire des lieux de rassemblement comme à Paris, témoignent de ses tergiversations.

Cela ne doit pas arrêter ceux qui veulent riposter. Les chefs syndicaux ont leurs calculs et leurs arrière-pensées. Les travailleurs, eux, n'ont qu'un seul et même intérêt : celui de se battre tous ensemble et d'engager le bras de fer avec le gouvernement.

Prévue de longue date par les syndicats, il y aura aussi, le 9 mars, une journée de grève à la SNCF. Les cheminots luttent justement contre la démolition de leur réglementation du travail, qui n'est rien d'autre qu'une déclinaison de la loi El Khomri dans le transport ferroviaire. Loin de s'opposer, ces deux mobilisations ne peuvent que se conforter.

Il en sera de même avec la grève dans les bus et le métro parisiens. Car, quelles que soient les revendications spécifiques des uns ou des autres, toutes ces mobilisations relèvent d'un même ras-le-bol. De ce ras-le-bol d'être ceux qui ont fait tous les sacrifices depuis que la crise a éclaté et qui ne le supportent plus.

Ajouter et unir ces colères est le seul moyen de peser sur le gouvernement et de le faire reculer. Seuls, entreprise par entreprise, les travailleurs ne font pas le poids face au gouvernement et au patronat réunis mais, collectivement, ils représentent une force colossale. C'est ainsi que, dans le passé, les travailleurs en lutte se sont fait craindre et respecter par le gouvernement et le patronat.

Dès le 9 mars, soyons nombreux en grève et dans les manifestations. Si le succès est au rendez-vous, cela redonnera confiance et l'envie de se mobiliser à d'autres travailleurs. Car cette journée ne doit pas être sans lendemain. Un appel est déjà lancé pour le 31 mars et une véritable mobilisation peut se construire.

Le patronat démolit nos emplois et nos conditions de travail. Avec cette loi, les choses empireront encore. Il faut dire à Hollande et au patronat qu'on ne veut pas de leur loi. Hollande fait pire que la droite, combattons sa politique aussi résolument que si elle venait de la droite.

## Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ	
Loi El Khomri : un Valls à deux temps	3
Ce n'est pas le Code du travail qui crée le chômage	3
Loi El Khomri : non à la loi des patrons !	4
Précarité : dans toute l'Europe	4
8 mars : vive les luttes des femmes travailleuses	5
Le CDI nouveau : contrat à durée imprévisible	5
France-Arabie saoudite : une alliance bénie par les marchands d'armes	6
Dîner du CRIF : Valls attise le communautarisme	6
RSA : l'État au secours de la finance	6
Calais : la chasse aux migrants	7
Grande-Synthe : ouverture d'un camp humanitaire	7
Patronat et politiciens calaisiens à la manoeuvre	7
Total - Carling : morts pour le profit	11
Le gouvernement veut revenir sur le principe pollueur-payeur	11

Glyphosate : autorisé pour quinze années supplémentaires ?	11
Pour les actionnaires, c'est champagne tous les jours	11
Nucléaire : Fukushima ou l'irresponsabilité illimitée	16
DANS LE MONDE	
Europe : les barbelés de la barbarie	8
Turquie : Erdogan fait donner sa police	8
Grèce : les réfugiés bloqués... par les pays riches	9
Brésil : Lula rattrapé par les affaires	9
Côte d'Ivoire : procès Gbagbo, la justice sélective de l'impérialisme	9
Argentine : le nouveau président et les fonds vautours	10
États-Unis : un militant noir libéré après 43 années de prison	10
Areva en Afrique : l'uranium au mépris de la santé	10
ENTREPRISES	
SNCF : le 9 mars ne doit être qu'une étape	12

Accident de Brétigny : le faux document de la SNCF	12
Aulnoye-Aymeries - Nord : manifestation contre les suppressions d'emplois	12
Cooperl : poursuite de la grève	13
Fonderie Saint-Jean Industries Poitou : pour les salaires et les embauches	13
SKF - Saint-Cyr-sur-Loire : en lutte pour la paye	13
PSA : victoire pour le "Docteur Courage"	14
Comme des lions : le film sur la grève de PSA Aulnay	14
Renault Douai : licenciement pour l'exemple	14
Rennes : les agents des maisons de retraite en colère	14
Michelin - Clermont-Ferrand : plus les profits gonflent, plus les emplois diminuent	15
Faurecia - Flers : actionnaires aux poches pleines	15
.....	
Élections législatives partielles du 13 mars : faire entendre le camp des travailleurs	12
14, 15 et 16 mai : bientôt la Fête de Lutte ouvrière	16

## Des manifestations nombreuses et dynamiques

Le 9 mars, de très nombreuses manifestations ont eu lieu dans le pays. Elles ont vu une large participation des travailleurs mais aussi des jeunes, lycéens et étudiants.

Cette première journée a été une réussite. Elle est un encouragement pour tous ceux qui veulent imposer le retrait du projet de réforme du Code du travail du gouvernement Valls.

Près de 10 000 personnes ont manifesté à Marseille, plusieurs milliers à Rouen où les cheminots étaient massivement en grève, mais aussi à Lyon, Bordeaux, Lille, Rennes et dans bien d'autres villes. À Paris, des dizaines de milliers

de manifestants, parmi lesquels de très nombreux jeunes, ont formé des cortèges denses et dynamiques.

C'est un bon début pour un mouvement qui doit se poursuivre et s'amplifier.



# Loi El Khomri : un Valls à deux temps

Après avoir laissé entendre qu'il pourrait recourir à l'article 49-3 pour faire adopter la loi El Khomri sans débat, Valls se livre maintenant à des contorsions pour montrer qu'il est prêt au dialogue.

Pour faire mine d'être à l'écoute des critiques, Valls a reporté de deux semaines la présentation devant le Conseil des ministres. Puis, flanqué de Macron et d'El Khomri, il a reçu à partir du 7 mars les organisations syndicales et les représentants des entreprises, pour des consultations.

Qu'en ressort-il vraiment ? Macron le pédagogue parle de « la nécessité de s'expliquer » tout en assurant que, bien entendu, « on peut faire évoluer des choses ». Quant à Valls, il utilise un langage plus technique et se dit prêt à « faire bouger quelques curseurs ».

Pour l'un comme pour l'autre, il n'est pas question de remettre en cause ce qu'ils appellent l'esprit de la loi ou sa philosophie, c'est-à-dire le fait de transformer

les quatre volontés du patronat en règle s'imposant aux travailleurs.

Du côté des directions syndicales, les attitudes varient. Force Ouvrière et la CGT réclament le retrait de la loi El Khomri, mais leurs dirigeants se montrent bien confus et hésitants dans les appels à la mobilisation. Quant aux syndicats dits réformistes, CFTC, CGC et surtout CFDT, ils se sont félicités de la volonté de concertation du gouvernement. C'est d'ailleurs bien pour gagner l'appui de la CFDT, en particulier, que Valls se déclare aujourd'hui disposé à effectuer quelques retouches dans la loi. Et c'est à cette manœuvre que Berger, le secrétaire de la CFDT, répond en prenant des poses intransigeantes pour déclarer que « le retrait du barème des

indemnités prud'homales est une modification incontournable pour la CFDT ». Il va même jusqu'à menacer de « se mobiliser si le gouvernement ne prend pas en compte les modifications en profondeur de la CFDT ».

Valls a bien compris que, pour avoir l'approbation de la CFDT et de quelques autres, il faut leur accorder des concessions symboliques, par exemple sur le barème des indemnités prud'homales. Après quoi les Berger et autres dirigeants syndicaux pourront prétendre s'être battus et avoir obtenu une amélioration de la loi, et les contestataires du PS se déclarer satisfaits d'avoir obtenu, du moins en partie, sa réécriture. Les autres syndicats pourraient alors, de leur côté, justifier leur inaction par le lâchage de la CFDT. Il



reste à savoir si une telle mise en scène pourra suffire à enrayer le mouvement de protestation.

Valls voudrait gagner l'image d'un réformateur moderne, à l'écoute mais intransigent, et se préparer un avenir politique,

avec ou sans Hollande, avec ou sans le PS. Le mieux serait qu'il n'en reste que l'image d'un homme « droit dans ses bottes », un de plus, mais qui a trébuché lamentablement devant la réaction des travailleurs.

Nadia Cantale

## Ce n'est pas le Code du travail qui crée le chômage

À l'appui de sa campagne pour la destruction du Code du travail, le Medef a fait réaliser un sondage fin février. Le questionnement venant du grand patronat, soutenu par un important matraquage médiatique, nulle surprise quant aux résultats : près des deux tiers des 1 002 sondés estiment que « tel qu'il existe aujourd'hui [...] le Code du travail représente un frein à la création d'emplois ».

Gattaz soutient que les petits patrons qui, contrairement aux grands, n'ont pas une armée de légistes à leur disposition, n'arrivent pas à s'y retrouver dans les

3 689 pages (ou 1 658 selon une autre édition) du Code. Peut-être juge-t-il qu'ils sont en effet trop bornés pour comprendre un article de loi ou une jurisprudence, surtout, comme par hasard, lorsque ces articles pourraient les freiner dans leur volonté de fouler aux pieds comme ils l'entendent les droits de leurs salariés.

Le principal argument du dirigeant du Medef réside cependant dans le fait que, selon lui, il y a une corrélation entre le nombre de pages de ce code et le chômage : plus il y a d'articles, et plus il y a de chômeurs, répète-t-il à l'envi.

Peu importe à Gattaz que les chiffres qu'il avance soient faux : il veut affirmer que ce ne sont pas les patrons licencieurs qui sont responsables du chômage, mais les travailleurs qui ne veulent pas être taillables et corvéables à merci !

Quant à l'épaisseur actuelle du Code du travail, elle témoigne de la multitude de luttes collectives ou de petits combats individuels que les travailleurs ont dû mener au cours des siècles passés pour contraindre les patrons à des reculs et qui ont abouti, heureusement, à régler les conditions de travail



et à poser quelques limites à l'exploitation. Et c'est ce passé, ces améliorations imposées peu à peu par les

travailleurs que Gattaz et les patrons qui le suivent veulent jeter aux orties.

Marianne Lamiral

## AGENDA

### Fête de Lutte ouvrière Limoges

Samedi 19 mars à partir de 15h30  
Salle polyvalente de Boisseuil (derrière la mairie)  
À 20h : allocution de Nathalie Arthaud (entrée libre au moment de l'allocution)



### Cercle Léon-Trotsky

Syriza, Podemos...  
quelles perspectives pour les « gauches radicales » ?

Vendredi 8 avril à 20h30

Grande salle de la Mutualité  
24, rue Saint-Victor, Paris V<sup>e</sup>  
Métro Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros



# Loi El Khomri : non à la loi des patrons !

Les confédérations CFTC, CFDT, CGT et FO ont été consultées à Matignon le 7 mars sur l'avant-projet de loi travail de la ministre El Khomri, comme elles le souhaitaient ardemment. Mais les « débats francs, directs, constructifs » que la ministre prétend avoir organisés ne sont qu'une triste guignolade au regard de cette attaque antiouvrière, si elle reste sans riposte.

Même si le titre du projet a été vaguement corrigé par l'introduction du mot « salariés » en remplacement du terme sociologique « actifs », les « nouvelles protections pour les entreprises » restent le sujet du texte. Et pour cause, c'est le patronat, grand et petit, qui a tout à gagner à ce que soient votées les 131 pages du projet.

Tout d'abord parce qu'il confère aux mal nommés « accords » d'entreprise le pouvoir d'outrepasser les fragiles limites dressées au fil des ans contre l'arbitraire patronal, à la suite de luttes et de contre-pressions collectives. Validés par la signature d'un syndicat minoritaire et l'organisation d'un référendum parmi les salariés, ces accords d'entreprise pourraient résulter de n'importe quel chantage du patron, tel qu'un « choix » entre un allongement des horaires et une baisse des salaires, ou bien la fermeture de

l'entreprise. En décembre dernier, les travailleurs de chez Smart-Hambach, ainsi piégés par un référendum, ont vu leur temps de travail augmenter et, pour certains, leurs RTT supprimés, sous le prétexte éculé d'améliorer la compétitivité du site.

C'est à l'aide de tels accords d'entreprise que les patrons pourraient augmenter la durée quotidienne du travail jusqu'à 12 heures, pendant 16 semaines consécutives, ou imposer à certains salariés un forfait-jours, à savoir un décompte du travail en jours et non en heures. Travailler quasiment sans limite horaire, jusqu'à ce que la charge de travail soit effectuée, voilà ce qui attend les salariés au forfait. Une forme d'autant plus proche de l'esclavage qu'il ne serait même plus question dans la loi de « respect de la santé des salariés ». Pour mettre en place de tels forfaits, les chefs d'entreprises

de moins de 50 salariés n'auraient, eux, même pas besoin de passer par un accord.

Contrairement à l'allégation mensongère selon laquelle il faudrait faciliter les licenciements pour créer de l'embauche, le licenciement d'un salarié deviendrait une simple formalité, en cas de refus ou d'impossibilité de se plier à de nouveaux horaires décidés par le patron. La cause réelle et sérieuse du licenciement serait alors avérée, privant le travailleur de préavis et d'indemnités.

L'un des points qui tiennent fort à cœur aux patrons, grands et petits, est d'ailleurs de plafonner à 15 mois de salaire au maximum les indemnités accordées par les juges prud'homaux, au cas où le licenciement serait malgré tout reconnu comme abusif.

Quant aux conditions de travail et de salaire, déjà en régression du fait des sous-effectifs et du recours généralisé aux emplois précaires, elles seraient aggravées : le minimum de repos légal de 11 heures entre deux séances de travail pourrait être fractionné, la majoration des heures

Après la loi El Khomri, que pourront bien exiger les patrons ?



supplémentaires serait réduite au bon vouloir du patron, le minimum d'heures garanti en cas de travail partiel – déjà inexistant dans certaines branches – serait supprimé, le temps d'astreinte pourrait être pris sur le temps de repos, l'horaire hebdomadaire des apprentis mineurs serait allongé... Si la loi dictée au gouvernement Valls par la classe patronale passait, ce serait pour le monde du travail un retour à l'époque de Zola.

Non contents d'avoir vu les dividendes augmenter de 60 % depuis le début

de la crise économique, réclamant toujours plus que les milliards d'exonérations sociales et fiscales obtenus, les capitalistes attendent, piaffant d'impatience, que les bons petits soldats Hollande et Valls, à plat ventre devant leurs moindres désirs, obtiennent des élus qu'ils votent la loi El Khomri.

Mais ni les sondages, ni la pétition sur Internet, ni surtout l'hostilité croissante du monde du travail ne peuvent laisser présager que cette attaque sans précédent restera sans riposte.

Viviane Lafont

## La précarité instituée dans toute l'Europe

Les hommes politiques et les journalistes favorables à la loi El Khomri affirment chaque jour que, dans les pays où une réforme semblable a eu lieu, elle aurait créé de nombreux emplois. Il suffirait donc que le gouvernement ose détruire les garanties dont bénéficient les travailleurs pour que le chômage recule. Mais, dans les pays concernés, la classe ouvrière est nettement moins euphorique, et pour cause. La misère continue d'augmenter du fait de la précarité entraînée par ces lois antiouvrières et, pour les familles populaires italiennes, espagnoles ou anglaises, cela est bien plus important que les statistiques bien souvent truquées du chômage.

En Italie, Matteo Renzi prétendait que sa loi, dite Jobs Act, « offrait aux jeunes des perspectives d'avenir ». Un an après son entrée en vigueur, Renzi en vante les mérites, complaisamment relayé par les journalistes, et annonce fièrement que le Jobs Act ce sont « 764 000 contrats stables en un an ». En réalité, ces contrats représentent peu d'emplois créés. Dans leur grande majorité, il s'agit d'anciens CDD requalifiés en contrats à droits croissants, le nouveau contrat du Jobs Act. Les patrons s'y sont convertis d'autant plus volontiers que ce soi-disant CDI leur permet de licencier comme bon leur semble

pendant trois ans, contre une indemnité dérisoire, et que le gouvernement verse une prime pour chaque embauche de ce type. Si on ajoute à cela que le nombre de temps partiels a explosé, on comprend que le chômage reste élevé et que plus de 39 % des jeunes entre 15 et 24 ans soient encore sans emploi dans les dernières statistiques. Comme le disait un travailleur passé au contrat à droits croissants : « Ici, ceux qui ont un nouveau contrat avaient déjà un travail et n'ont pas plus d'avenir qu'avant. »

En Espagne, le gouvernement de droite de Rajoy avait fait passer dès son arrivée en 2012 une loi

qui approfondissait encore celle de son prédécesseur, le socialiste Zapatero. La précarité était instaurée pour tous les nouveaux contrats, les licenciements étaient rendus plus faciles et les patrons pouvaient réduire les salaires unilatéralement, simplement en invoquant des raisons liées à la productivité, à la compétitivité ou à l'organisation technique. La loi vidait de leur contenu de nombreuses conventions collectives. Aujourd'hui, ceux qui défendent ce modèle osent se vanter d'un taux de chômage passé de 26 % à 20 %, un travailleur sur cinq sans emploi ! C'est énorme, mais en plus ils

oublient de dire que 67 % des nouveaux emplois sont à temps partiel et 90 % précaires. La réforme a de plus abaissé les salaires de 7 %, de l'aveu du syndicat UGT pourtant bien complaisant. Et ce n'est pas tout. Ces derniers mois, de très grandes entreprises comme Telefonica ont même trouvé une nouvelle façon de remplacer les licenciements collectifs par des suppressions individuelles d'emplois, négociées personnellement entre le salarié et l'entreprise. Les travailleurs concernés perdent ainsi tous les droits antérieurs.

En Grande-Bretagne, les lois sur le travail ont aussi généralisé la précarité. Une grande partie des emplois créés dont on nous parle sont des contrats zéro-heure, sans horaires ni paie garantis. Mais encore plus nombreux sont les auto-employés, qui n'ont ni congés payés ni congés maladie, ne sont pas couverts par les réglementations du travail et ont un revenu moyen bien

plus faible que celui des salariés fixes à plein temps. Là aussi, le pouvoir d'achat des salariés n'a cessé de baisser. Quant aux statistiques de chômage, elles sont plus que douteuses.

Dans les pays européens où les recettes de la loi El Khomri sont déjà appliquées, elles ont l'effet inverse de ceux que nous promettons aujourd'hui Hollande, Valls et Macron. La destruction des garanties dont bénéficiaient auparavant les travailleurs n'a pas favorisé de véritables embauches, mais au contraire abouti à l'explosion de la précarité et à l'accroissement de la misère. Et ce que prouve aussi l'exemple de ces pays, c'est que, loin de permettre une amélioration du sort des travailleurs, l'application de ces lois dictées par le patronat ouvre partout la porte à de nouvelles attaques. Il est donc vital de les combattre.

Daniel Mescla



# 8 mars : vive les luttes des femmes travailleuses !

Comme chaque année, le 8 mars, journée internationale de luttes des femmes, sert de prétexte à bien des politiciens hypocrites pour faire des discours larmoyants sur les inégalités subies par les femmes. Y compris quand ils sont responsables, comme Hollande avec sa loi contre la classe ouvrière, de l'aggravation de celles-ci. Le sort des femmes, heureusement, n'a pas attendu ces politiciens, mais a évolué et évoluera grâce à leurs luttes.

C'est d'ailleurs le sens de cette journée décidée en 1910 par Clara Zetkin, dirigeante du mouvement socialiste allemand et de la Deuxième Internationale. Sur le modèle du 1<sup>er</sup> Mai, elle voulait en faire une journée internationale de luttes, afin de signifier à quel point le sort des femmes est lié aux luttes menées contre la société établie et contre son fondement, l'exploitation capitaliste. Le 8 mars 1917, en pleine guerre mondiale, c'est une grève des ouvrières du textile de Petrograd qui déclencha la révolution russe.

Les avancées que les femmes ont connues sont le résultat des luttes qu'elles ont menées pour leurs droits ou dans le cadre du combat général de la classe ouvrière contre son exploitation. Et cela partout dans le monde. En Chine, au Bangladesh, en Inde, les femmes représentent une grande partie de la classe ouvrière et sont partie prenante des grèves et des combats. C'est aussi grâce à leurs combats, quand elles se lèvent et montrent de quelle détermination et de quel courage elles sont capables, qu'elles arrivent à s'opposer aux violences, à l'inégalité face à l'éducation ou au droit à la santé.

En France, autant la lutte des femmes dans les années 1970 a permis de nombreux progrès, autant la multitude de lois prônant l'égalité hommes-femmes ne l'a guère fait avancer. Il y a 44 ans, une première

loi inscrivait dans le droit l'égalité rémunération des femmes et des hommes. Depuis, d'autres lois encore sont venues interdire les discriminations et même menacent d'amendes et de peines de prison les patrons contrevenants. Mais elles sont tellement inopérantes que l'État, en pleine contradiction, propose plutôt des aides financières aux patrons pour les inciter à aller vers l'égalité salariale.

En revanche, le gouvernement n'hésite pas à promulguer des lois qui ôtent le peu de moyens légaux dont les femmes disposaient pour se défendre. En 2001, le gouvernement Jospin a rendu légal le travail de nuit des femmes, au nom de l'égalité ! Et la loi travail, que le gouvernement Hollande veut faire passer, comporte de nombreux aspects qui se traduiront par de véritables régressions pour des centaines de milliers de travailleuses. En tant que précaires ou intérimaires, beaucoup perdront le paiement des jours fériés. En tant que travailleuses, elles pourront voir leur temps de repos entre deux journées de travail réduit à moins de 11 heures. En tant que salariées, elles verront le nombre de jours de congés pour événements familiaux réduit.

Alors, aujourd'hui, la question de la lutte des femmes pour leur émancipation passe toujours en grande partie par leur lutte en tant que travailleuses.

Marion Ajar



La manifestation du 8 mars 2016.

## L'exploitation au quotidien qui crée le chômage

**En France, les femmes subissent de plein fouet la précarité imposée par le patronat. Alors qu'elles composent presque la moitié de la classe ouvrière dans ce pays (47,7 %), elles représentent 80 % des temps partiels, dont un bon nombre sont imposés.**

Elles sont surreprésentées dans les emplois les moins bien payés et souvent les plus difficiles. Et même quand ce n'est pas le cas, elles sont en moyenne toujours moins payées que les hommes, entre 15 et 18 % de moins. La France est même classée au 132<sup>e</sup> rang selon le critère d'égalité de salaire entre femmes et hommes pour un travail similaire. Cette inégalité durant toute la vie de travailleuse se retrouve bien entendu à la retraite, les femmes touchant en moyenne une pension inférieure de 42 % à celle des hommes.

La lutte contre les inégalités et l'exploitation fait partie du quotidien de chaque travailleuse. Il faut se battre pour obtenir une

chaise à son poste de travail sur la chaîne, même quand c'est prévu par la loi, même par exemple dans une grande entreprise comme PSA. Elles doivent se battre dans bien des entreprises simplement pour pouvoir se faire remplacer pour aller aux toilettes. Quand elles sont employées de sociétés de ménage, caissières dans des supermarchés, elles doivent se battre pour ne pas se voir imposer des horaires à rallonge ou des journées de travail coupées en deux, tôt le matin puis tard le soir.

Des luttes, les travailleuses en mènent. En 2015, des travailleuses employées dans des hôtels de luxe à Paris ont mené des grèves victorieuses. Elles ont dû se battre pour obtenir la

majoration à 100 % des jours fériés (que la loi El Khomri veut enlever), la prise en charge intégrale du paiement du Pass Navigo, des tickets-restaurant plus importants, des augmentations de salaire, la transformation de CDD en CDI.

Si les patrons pensent avoir une main-d'œuvre corvéable à merci en employant des femmes, précaires et souvent étrangères, ces grèves montrent qu'ils se trompent.

Toutes ces travailleuses, tout en bas de l'échelle sociale, qui éduquent les enfants, soignent les personnes âgées, travaillent sur les chaînes de production, nettoient les bureaux et les hôtels de luxe, balaient, aspirent, vendent, rangent les rayons, coupent du poisson, etc., seront une force essentielle dans le combat pour changer la société en la nettoyant de fond en comble de toute oppression.

M.A.

## Le CDI nouveau : contrat à durée imprévisible

Le gouvernement et ses défenseurs affirment que le projet de loi travail n'a qu'un objet, donner de la souplesse aux relations entre employeurs et salariés, afin de permettre de créer des emplois. Bruno Le Roux par exemple, président du groupe PS à l'Assemblée, a laissé entendre que la loi serait un espoir pour « les jeunes les moins qualifiés, les plus éloignés du marché du travail », ceux pour qui « le CDI était un horizon inatteignable ». Et de conclure :

« Plus de souplesse égale plus d'embauches ».

Les jeunes en question existent évidemment. Ils sont même majoritaires dans la jeunesse ouvrière, car plus de 80 % des emplois proposés sont précaires. Avec la loi El Khomri, au lieu d'être pris en CDD ou en intérim pour la durée du chantier, ces jeunes seraient peut-être embauchés en contrat à durée indéterminée... mais licenciés d'un claquement de doigts à la fin dudit chantier. Quelle révolution !

C'est pourtant au nom de ce faux cadeau que le gouvernement voudrait faire accepter la longue liste de reculs contenus dans la loi travail.

Depuis quarante ans que le chômage augmente, les gouvernements ont prétendu résoudre la question en aidant les patrons à embaucher, voire à ne pas licencier. Des cadeaux fiscaux aux entreprises et des dégrèvements de cotisations patronales, on est passé au recours massif au travail

précaire puis, désormais, aux attaques directes contre les salaires et les conditions de travail. Les conséquences sont bien connues : cinq millions de chômeurs d'un côté, des profits qui se chiffrent en dizaines de milliards d'euros de l'autre.

La quantité d'emplois disponibles n'est pas une donnée physique, comme l'ensoleillement du Finistère ou la température de fusion du plomb. Elle est le résultat du rapport de force entre la classe

ouvrière et le grand patronat. Plus le patronat est fort, plus il impose d'augmenter ses profits en réduisant la masse salariale et, d'abord, le nombre de travailleurs. La loi travail, comme toutes celles qui l'ont précédée, va dans ce sens. Loin de favoriser la création d'emplois, elle permettra au contraire au patronat d'en détruire et de généraliser la précarité à toute la classe ouvrière.

Paul Galois



# France – Arabie saoudite : une alliance bénie par les marchands d'armes

La délégation saoudienne reçue à l'Élysée et dans divers ministères le 4 mars ne s'était pas déplacée seulement pour quelques colifichets, sacs Vuitton, Légion d'honneur et haute couture. Il y a entre la France et l'Arabie saoudite des affaires bien plus sérieuses.

La monarchie pétrolière achète en effet aux marchands de canons français de quoi équiper, en plus de son armée, celles de ses alliés. Les deux navires refusés à la Russie et rachetés par l'Égypte avec l'argent saoudien en sont un exemple. Un contrat d'une valeur de trois milliards d'euros pour moderniser l'armée libanaise devait également être financé par les caisses saoudiennes. Mais il semble qu'il y ait eu une difficulté, d'où la visite princière.

L'armée libanaise est, comme le reste du pays, soumise aux pressions des différentes factions qui se disputent le pouvoir, héritage des divisions soigneusement installées par le colonialisme français. La France et l'Arabie saoudite soutiennent l'une d'entre

d'elles, comprenant notamment le clan Hariri, milliardaire libano-saoudien. Le Hezbollah en dirige une autre, fort d'un puissant soutien populaire et allié de l'Iran et de Bachar al-Assad, le dictateur syrien. L'équilibre relatif obtenu après des dizaines d'années de guerre civile, d'interventions étrangères, d'occupation d'une partie du territoire par Israël, d'une autre par la Syrie, est remis en cause par la guerre dans ce dernier pays, l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés, la tension grandissante dans la région. Dans ces conditions, l'Arabie saoudite craint que les armes fournies à l'armée libanaise se retrouvent entre les mains du Hezbollah et dirigées contre les intérêts saoudiens. Elle vient donc à Paris exiger des garanties.

Les discussions ont dû être laborieuses car des intérêts contradictoires entrent en ligne de compte. La diplomatie française tient à préserver la relative stabilité du Liban et, pour cela, l'accord du Hezbollah est indispensable. L'Arabie saoudite veut, au minimum, contenir l'influence du Hezbollah et certainement pas lui fournir des armes. Les marchands de canons veulent leurs profits, quelles que soient les conséquences, et sont prêts à vendre leur marchandise à qui les paiera.

Hollande, Valls, Le Drian et Ayrault se sont tour à tour entretenus avec la délégation saoudienne, pour la convaincre de continuer à payer les armes et à maintenir l'alliance franco-saoudienne, si profitable aux Dassault, Thales et DCNS.

Un dictateur qui rend de tels services aux marchands de mort industrielle que sont les capitalistes français mérite en tout cas la Légion d'honneur !

Paul Galois

## RSA : l'État vole au secours de la finance

Le Premier ministre Valls a annoncé que l'État reprendrait à son compte une partie du financement du RSA (revenu de solidarité active) pour venir au secours des budgets des départements sur lesquels il s'était déchargé depuis 2004.

Les Caisses d'allocations familiales (Caf) versent le RSA à quelque 2,5 millions de foyers, un nombre en hausse de 4,5 % en un an, et sont pour cela financées par les départements. Cette hausse est alimentée par celle du chômage, et en particulier par le nombre croissant de chômeurs qui ne sont même plus indemnisés. Rien que l'année dernière, la charge des départements s'est alourdie de près d'un milliard d'euros, au détriment notamment des subventions qu'ils accordaient aux petites communes.

La situation n'a fait que se dégrader depuis 2004, quand le gouvernement Raffarin a transféré le financement de ce qui s'appelait encore le RMI (revenu minimum d'insertion) aux départements. L'État

était censé verser une compensation aux départements, mais naturellement son montant n'a pas suivi la hausse du chômage. À partir de 2007, quand le RSA a progressivement pris la suite du RMI, des départements se sont mis à financer en plus, à la place des patrons, une partie de la paye des salariés touchant moins de 1,2 fois le smic.

L'effet de ciseaux entre des dépenses en augmentation et des ressources financières en baisse n'a fait que s'aggraver, obligeant les départements à emprunter toujours davantage.

Les difficultés des départements, « qui semblent actuellement d'ordre budgétaire », s'étendent « rapidement au champ financier », pouvait-on déjà lire en 2010 dans le rapport de l'agence de notation Standard &

Poor's, qui commençait à mettre les finances des départements sous surveillance. La même agence a mis en doute leur fiabilité financière en baissant la note de huit d'entre eux en décembre 2014, suivie un an plus tard par une autre officine, Moody's, qui a lancé des signaux négatifs aux banques privées et au marché des capitaux investis dans la dette des collectivités locales.

Valls cherche à rassurer la finance en annonçant une négociation avec les départements pour que l'État reprenne en charge le RSA, au moins en partie. Quant au sort des chômeurs et des salariés les plus mal payés, ce n'est pas son souci. Il n'est même pas sûr que le retour de l'intervention directe de l'État dans le financement du RSA mette fin aux expérimentations de départements comme le Haut-Rhin, qui veulent forcer des chômeurs à travailler gratuitement.

Jean Sanday

## Un ruban pour des armes

La Légion d'honneur, censée récompenser les services rendus à l'État français et qui agrmente les poitrines de nombre de crapules, a été attribuée par François Hollande au prince héritier d'Arabie saoudite. Une opération purement protocolaire, prétendent ceux qui tentent d'excuser l'État.

Le prince héritier est en même temps ministre de l'Intérieur de son pays,

et n'est donc pas pour rien dans la vague des exécutions capitales qui s'y déroulent, dont le nombre atteint soixante-dix depuis le début de l'année.

Il est vrai qu'en échange Hollande pourra arborer l'ordre suprême du royaume saoudite auquel il a eu droit. Il le mérite bien, pour avoir tant contribué à équiper en armements cette dictature féodale.

A.V.



Hollande, le marchand d'armes, reçoit un sabre.

## Dîner du CRIF : Valls attise le communautarisme

Le 7 mars, le dîner annuel du CRIF, le Conseil représentatif des institutions juives de France, a semblé, plus encore que d'habitude, l'endroit où se montrer pour les politiciens de la droite comme de la gauche gouvernementale.

Un Premier ministre, une dizaine de ministres, une pelletée de candidats à la primaire de LR, il ne manquait que Hollande, qui n'avait pas pu se libérer à temps d'un sommet européen. Chargé de lire le discours du président, Valls s'est, une fois encore, livré à l'amalgame coutumier des partisans de la politique expansionniste du gouvernement israélien. « Nous savons qu'il y a [...] un antisémitisme d'extrême droite mais aussi un antisémitisme d'extrême gauche. Il y a l'antisémitisme des beaux quartiers, il y a aussi l'antisémitisme dans les quartiers populaires d'une jeunesse radicalisée. Et puis (...), il y a l'antisionisme, c'est-à-dire tout simplement le synonyme de l'antisémitisme et de la haine d'Israël », a-t-il déclaré.

On ne peut que combattre l'antisémitisme, ce poison séculaire, cette gangrène qui voudrait masquer les oppositions de classes sociales, comme on se doit de combattre tous les racismes. Mais la confusion entre antisémitisme et antisionisme est une imposture facile, visant à

couvrir tous les actes du gouvernement israélien.

Les politiciens des grandes puissances persistent à soutenir inconditionnellement le gouvernement de l'État d'Israël, qui fait de ses ressortissants arabes des citoyens de seconde zone, qui depuis près de 50 ans occupe indûment les territoires palestiniens et dépossède leur population de ses terres, qui en poursuit la colonisation, qui garde emprisonnés 7 000 Palestiniens, dont beaucoup sans jugement. Hollande et Valls sont de ceux-là.

Encourager le communautarisme, quel qu'il soit, comme le font les politiciens de la droite comme du PS, c'est contribuer à favoriser le poison raciste. Et laisser faire l'amalgame entre les vrais antisémites et les antisionistes, qui s'opposent à la politique des Cukierman et des Netanyahu, au nom du droit du peuple palestinien à vivre librement dans son propre pays sans périr sous les missiles, c'est ignoble et dangereux.

Viviane Lafont



## Calais : la chasse aux migrants

Chaque jour, un nouveau périmètre de la « jungle » de Calais est rasé sous le contrôle des CRS. Au matin, les réfugiés restés dans leurs abris par résistance sont sommés de quitter les lieux. D'autres, menacés par l'expulsion, transportent leurs cabanes vers la zone nord, pour l'instant en sursis de démantèlement.

Au milieu du no man's land laissé par les engins de chantier, subsistent une cuisine collective et l'école laïque, en vertu de la disposition prise par le tribunal précisant que les lieux de vie devaient être préservés. Mais les points de distribution de vêtements ou les cabanes servant d'habitations

ont été démolis : le préfet en personne est venu diriger les opérations de destruction pour décider de ce qui est lieu de vie ou pas.

En signe de protestation, un groupe de réfugiés se sont cousu les lèvres avec des aiguilles et du fil, pour dénoncer la façon révoltante dont ils sont traités. Ils ont brandi des pancartes : « *Nous sommes humains, où est votre démocratie ? Où est notre liberté ?* ». Certains ont entamé une grève de la faim pour protester contre l'attitude des autorités et du gouvernement français, qui se surpassent chaque jour en ignominie.

Correspondant LO



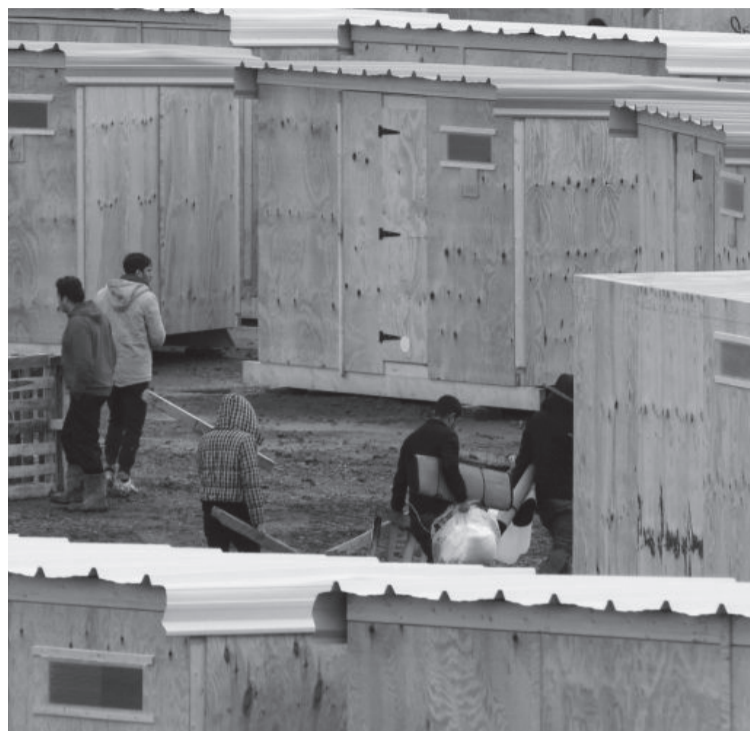
Les lieux de vie, seuls épargnés lors de la destruction.

## Grande-Synthe : ouverture d'un camp humanitaire

Lundi 7 mars, le premier camp de migrants aux normes humanitaires internationales a ouvert en France à Grande-Synthe, près de Dunkerque. Ce camp, destiné à accueillir 1 500 migrants, a été construit à la demande de Damien Carême, maire EELV de la commune, qui a fait appel à l'association Médecins sans frontières.

Il a permis de commencer le déménagement des réfugiés qui survivent, en attente de leur passage en Grande-Bretagne, dans le bidonville voisin du Basroch, situé dans une zone marécageuse et inondable, et encore plus ignoble que celui de Calais.

Les bénévoles ont aménagé le terrain en disposant du gravier au sol et y ont construit 300 cabanons de bois chauffés, pouvant loger quatre personnes, rangés par quartiers, des sanitaires, des coins cuisine et des écoles pour les enfants. Ils ont le projet d'ouvrir une clinique en dur pour MSF et Médecins du monde. Le tout est financé à hauteur de 2,6 millions d'euros par MSF et de 500 000 euros par la mairie. L'État, longtemps opposé à cette installation, avant finalement de l'autoriser, n'a rien financé.



Les nouveaux cabanons.

Le camp à peine ouvert, le préfet du Nord a exigé du maire de le mettre aux normes, la commission communale de sécurité ayant émis un avis défavorable, ce qui pourrait entraver la poursuite de l'installation. Il ne s'était pas autant soucie de la sécurité des réfugiés vivant dans les immondes et la boue, soumis au froid et aux intempéries.

Les autorités avancent aussi la nécessité de lutter contre les réseaux de passeurs pour justifier leur hostilité à l'installation du camp. Certes, il ne peut y avoir de « bon camp ». Les

réfugiés y subissent la loi des passeurs, qui profitent de leur détresse, mais qui leur sont nécessaires pour passer en Grande-Bretagne. La seule mesure efficace pour neutraliser les passeurs serait l'ouverture des frontières.

Dans l'immédiat, tant mieux si un camp s'est ouvert qui accueille un peu plus dignement les migrants, grâce à la solidarité de tous ceux qui les aident. Mais, même pour imposer qu'il fonctionne, l'épreuve de force entre ces derniers et le gouvernement n'est pas terminée.

Correspondant LO

## Patronat et politiciens calaisiens à la manœuvre

Le 7 mars, a eu lieu à Paris une manifestation, en majorité des commerçants et des petits patrons calaisiens, pour demander au gouvernement que leur ville soit reconnue « en état de catastrophe économique exceptionnelle » en raison de la présence des migrants.

Organisée par le Grand rassemblement du Calais, une association lancée par le patronat local, cette manifestation a rassemblé 500 personnes, arborant des drapeaux tricolores, des teeshirts *I love Calais* et des pancartes évoquant les discours de De Gaulle pendant la Deuxième Guerre mondiale : « *Calais outragé... Calais brisé... Calais martyrisé* ».

Les délégués, reçus par le gouvernement, ont demandé une exonération des charges salariales et patronales, de la taxe professionnelle, et un moratoire fiscal. Le mercredi précédent, Natacha Bouchart, la maire

(LR) de Calais, accompagnée de Xavier Bertrand, président (LR) de la région, avait exprimé la même revendication lors de leur entrevue avec Hollande.

Derrière ce défilé, il y a une manœuvre politique du patronat local, en particulier du patronat du port incarné par Jean-Marc Puissanceau, ex-président de la CCI (chambre de l'industrie et du commerce) et PDG de la nouvelle Société d'exploitation des ports du détroit, pour tenter de mobiliser derrière lui non seulement les restaurateurs et autres petits commerçants du tourisme et des loisirs, mais aussi la

population calaisienne et en particulier les syndicats de salariés.

Mais si quelqu'un ravage la ville et la région depuis des décennies, ce ne sont pas les migrants, c'est le patronat, en détruisant systématiquement les emplois. Les patrons dentelliers, en fermant leurs usines, n'ont pas perdu leurs capitaux mais les ont investis dans des secteurs plus rentables. Les filiales de multinationales riches, Schaeffler ou Alcatel, ont multiplié les suppressions d'emplois, tout en empochant les subventions publiques (ce qui n'a pas empêché Tioxide de fermer). Les requins du transmanche, DFDS, Euro-tunnel, P&O, eux, se sont livrés bataille aux dépens des marins, pour réaliser des profits record. Quant à la liquidation des petits

commerces, elle est due essentiellement à la concurrence de la grande distribution et à la baisse du pouvoir d'achat des classes populaires.

Alors, parler de Calais comme d'une ville à la dérive à cause des migrants, c'est dédouaner les vrais responsables : les patrons qui ont licencié des dizaines de milliers de travailleurs. C'est eux qui ont semé la misère dans cette ville ouvrière où les chômeurs ne trouvent pas d'emploi, où les salariés s'épuisent tous les jours au travail pour des salaires insuffisants, où beaucoup n'ont pas assez d'argent pour vivre correctement.

Le patronat local, pleurnichant par la voix de la CCI et des patrons du port et du transmanche, ose appeler à s'unir et à manifester derrière lui, pour

prétendument « *sauver la ville, sauver le port* ». Mais c'est sauver leurs profits qu'ils veulent ! Le patronat réclame encore des subventions, des cadeaux, que les travailleurs épongeront encore par des hausses d'impôts. Il cherche aussi le consensus des forces politiques et syndicales pour qu'elles s'alignent derrière lui.

Il n'y a pas à marcher dans cette combine. Il n'y a pas à soutenir ceux qui ont licencié les dockers, les marins, tout fait pour détruire leurs syndicats, et qui sont prêts à continuer demain. Si le monde du travail a besoin d'unité, ce n'est sûrement pas à la remorque des patrons, c'est contre eux, pour les contraindre à prendre sur les profits pour créer des emplois et augmenter les salaires.

Correspondant LO



## Europe : les barbelés de la barbarie

« La route des Balkans est désormais fermée », déclare le document adopté, lundi 7 mars, par le sommet européen sur les migrants. La veille, bilan quotidien de ce qui est devenu une sinistre routine, vingt-cinq migrants s'étaient encore noyés en voulant gagner la Grèce. Cela ne devrait plus se produire, en tout cas plus aux portes de l'Union européenne (UE), se félicitent ses dirigeants.

Si, malgré ses engagements, l'UE refuse depuis plus d'un demi-siècle l'adhésion de la Turquie, Paris, Berlin, Bruxelles n'ont pas hésité à faire pression sur elle pour qu'elle empêche par la force les réfugiés syriens, irakiens, afghans et autres d'accéder en Europe.

Quant aux guerres, aux dictatures, à la misère dans les pays d'origine de ces milliers d'hommes, femmes et enfants qui risquent la mort dans l'espoir de trouver une vie meilleure ici, l'accord du 7 mars n'en a cure. Et

pour cause ! Ceux qui l'ont concocté sont les tenants d'un ordre mondial qui engendre la barbarie.

Alors, se transformant depuis des années en forteresse, l'Europe se bunkérise encore plus. Car c'est de cela qu'il s'agit quand, comme ce 7 mars, ses dirigeants décident une batterie de mesures, dont la création d'un corps de 1500 gardes-frontières européens, ne visant qu'une chose : barrer la route aux malheureux.

Le plan d'action décidé avec la Turquie, en octobre

dernier, n'y a pas suffi. Ankara n'a pas reçu l'argent promis pour que l'armée et la police turques bloquent les réfugiés arrivant du Moyen-Orient. Résultat, la Turquie se retrouve avec deux millions et demi de migrants sur son sol. De l'autre côté de la mer Égée, la Grèce, étranglée par les banquiers et les institutions des grandes puissances, doit se débrouiller avec un afflux incessant de migrants.

Sur le chemin menant à l'Europe du Nord, la catastrophe s'est étendue à la Macédoine, la Serbie, la Hongrie, la Croatie, la Slovaquie. Leurs gouvernements ont hérissé leurs frontières de barbelés et la plupart en ont profité pour intoxiquer leur opinion d'une immonde propagande xénophobe.

Sous la pression de l'Union européenne, le

gouvernement turc dit maintenant qu'il accepte de faire le sale travail. Il s'agit de bloquer les migrants et de reprendre ceux que l'Union expulsera. Et, pour s'assurer qu'il verrouillera bien sa porte à double tour, les dirigeants européens ont obtenu que des navires de guerre français et britanniques puissent patrouiller dans les eaux turques. En échange, les États ouest-européens ont promis à Ankara des visas plus faciles à obtenir, trois milliards d'euros et aussi leur silence sur les atteintes aux droits de l'homme, à ceux du peuple kurde, à la liberté de la presse et autres turpitudes du gouvernement Erdogan. Quant à la Grèce, elle aura droit à quelques subsides pour les nombreux réfugiés bloqués chez elle dans des hot spots, autrement dit des

centres de rétention.

Cet accord sauvera-t-il la libre circulation entre les 26 États de l'Europe de Schengen, malgré le rétablissement des contrôles aux frontières par la France, la Suède, l'Allemagne, l'Autriche ? Même s'ils le souhaitent, les gouvernants des puissances qui dominent l'Europe n'ont aucune certitude en ce domaine. D'autant que certains d'entre eux en profitent, par démagogie, pour entonner un couplet nationaliste.

Ainsi Valls, avant ce sommet, a mis en cause « la politique d'ouverture des frontières d'Angela Merkel » en la déclarant « pas tenable dans la durée ». De quoi faire passer cette chancelière de droite pour plus progressiste qu'un politicien PS.

**Pierre Laffitte**

## Turquie : Erdogan fait donner sa police

Samedi 5 mars, devant le siège du plus grand quotidien de Turquie, *Zaman*, qui tire à plus de 600 000 exemplaires, on a assisté à des scènes exceptionnelles. Les forces de la police spéciale ont chargé, à grand renfort de gaz lacrymogènes, de canons à eau et de balles en caoutchouc, les centaines de personnes venues défendre ce journal qui venait d'être mis sous tutelle.

Si les mesures policières contre *Zaman* ont fait scandale dans le monde entier, elles ne sont qu'un exemple de l'évolution répressive du régime d'Erdogan. *Zaman* est un journal islamiste de droite lié au clan de Fethullah Gülen, concurrent du clan Erdogan qui dirige l'AKP, le parti au pouvoir. Entre les deux clans, c'est une véritable guerre. Alors qu'on est plutôt habitué à voir la police turque charger des militants de gauche ou d'extrême gauche, des militants kurdes ou des travailleurs en lutte, on l'a vue le 5 mars charger des femmes voilées, certaines se retrouvant avec le visage ensanglanté. La veille, la police d'Erdogan avait aussi arrêté deux dirigeants de la *Boydak Holding*, membres de la

direction du syndicat patronal *Tüsiad*. Il y a quelques mois, le gouvernement AKP avait mis sous tutelle un autre grand groupe capitaliste, *Ipek Koza*, et fermé ses deux chaînes de télévision. Erdogan a déclaré que la confrérie de son ancien allié Gülen était une organisation terroriste et qu'il allait la liquider complètement, ce qu'il a largement entrepris. Plusieurs centaines de chefs de la police et des juges proches du clan Gülen ont été licenciés, dont certains arrêtés et jetés en prison.

La répression et le durcissement du régime ne se limitent pas au clan Gülen, même dans le domaine de la presse. Deux journalistes du journal de centre-gauche *Cumhuriyet* ont été arrêtés et n'ont été libérés que trois



La police contre les travailleurs à Renault Bursa.

mois plus tard, après une décision de la Cour constitutionnelle, qu'Erdogan a publiquement désavouée. Ils sont accusés de complicité de terrorisme et de tentative de renversement du gouvernement, pour avoir mené une enquête sur la façon dont les services secrets turcs fournissaient des armes à des organisations djihadistes syriennes.

Outre la répression contre le mouvement nationaliste kurde, le régime agit dans tous les milieux contre les contestataires et les opposants. Le milieu des enseignants du supérieur est maintenant visé, car certains ont signé une pétition contre les exactions de l'armée dans les villes kurdes. Plusieurs ont été déjà licenciés et les autorités ont déposé plainte

contre 350 d'entre eux.

Mais la répression s'exerce aussi contre la classe ouvrière. On vient de le voir avec l'intervention de la police contre les travailleurs de Renault Bursa qui, depuis le début janvier, manifestaient pour obtenir le réajustement de leurs salaires en fonction de l'inflation. Face à ce mouvement, la direction de Renault a décidé fin février de licencier plusieurs dizaines de travailleurs, en particulier ceux qui s'étaient mis en avant. Mardi 1er mars au matin, les travailleurs ont occupé l'usine pour exiger la réintégration de leurs camarades. 2 000 travailleurs des autres équipes sont venus protester devant l'usine avec leur famille, mais la police a chargé violemment pour les disperser.

En outre, 500 policiers sont entrés dans l'usine pour briser le mouvement d'occupation. Une vingtaine de travailleurs ont été arrêtés et l'usine évacuée, tandis que d'autres travailleurs ont été arrêtés chez eux.

Il s'agit sans doute d'une offensive préparée de longue date contre des travailleurs dont l'organisation et la détermination en avaient entraîné des dizaines de milliers d'autres dans tout le pays. Leur mouvement était suivi avec attention par tous les travailleurs du pays. Mais il n'est pas dit que le gros bâton d'Erdogan réussisse pour longtemps à stopper la contestation qui monte, y compris parmi des travailleurs qui souvent ont voté pour son parti.

**Julien Silva**

### Lutte de classe

Revue de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du numéro n° 173 (février 2016):

- Face à la déchéance de la « gauche », défendre les idées communistes révolutionnaires
- Europe de Schengen: le retour des murs, des barbelés et des frontières intérieures
- Espagne: après une année d'élections, revenir aux mobilisations sociales et ouvrières
- Grande-Bretagne: la loi antigreve de Cameron
- États-Unis: une classe capitaliste parasitaire
- Les puissances impérialistes face au chaos libyen

Prix: 2,50 euros Envoi contre six timbres rouges à 0,70 euro



## Grèce : les réfugiés bloqués... par les pays riches

Plus de 35 000 réfugiés sont bloqués dans différentes régions de Grèce. Après la fermeture de la frontière macédonienne, les transports par bus à partir du port du Pirée ont été arrêtés, mais des milliers de migrants continuent à monter vers le nord du pays, prêts à parcourir 500 kilomètres à pied, malgré la police qui tente de ralentir leur progression.

Dans les grandes villes comme Athènes et Thessalonique, les grands centres d'accueil, qui hébergent chacun 2 000 personnes, sont débordés. Les réfugiés qui continuent à arriver par centaines se retrouvent dans des motels, des centres sportifs, sur les terrains des jeux Olympiques de 2004, sur l'ancien aéroport d'Athènes ou dans les rues.

La situation la plus dramatique se trouve sur la frontière du nord. Beaucoup campent dans la boue et le

froid, et une tempête récente a fait des blessés à Idomeni, ancien point de passage vers l'Europe du Nord. Le gouvernement et les ONG ont bien construit des abris en dur à quelques kilomètres de là. Mais ils se sont vite remplis, et surtout chacun veut se trouver au plus près de la frontière, en espérant être parmi les rares chanceux qui pourront passer, car la Macédoine accepte des réfugiés au compte-gouttes en fonction de leur nationalité. La situation devient



Protestation de migrants à la frontière macédonienne.

intenable. Le 29 février, trois cents Syriens et Irakiens ont essayé de détruire les barbelés et ont été refoulés par la police macédonienne à coups de grenades lacrymogènes.

Le gouvernement grec est débordé : peu avant le sommet européen, le ministre de l'Immigration a dénoncé le fait que la Commission européenne proposait de débloquer 700 millions d'euros sur trois ans pour faire face aux besoins humanitaires de tous les pays européens, une somme ridicule

au vu de la situation. L'aide repose en fait sur les ONG, les autorités locales et la population. Même si, dans le nord, l'installation des camps commence à susciter des réactions hostiles dans une partie de la population, un sondage montre que 66 % des Grecs trouvent normal d'accueillir les réfugiés.

Lesbos, l'île la plus proche de la côte turque, qui compte 120 000 habitants, voit transiter des milliers de migrants et est capable d'en accueillir 6 000 dans

des préfabriqués ou sous des tentes. La municipalité a pu le faire, avec l'aide des ONG et la solidarité des habitants.

Ils ont eu droit à la visite et aux félicitations d'officiels de l'ONU et de ministres de différents pays européens, les mêmes qui, après des jours de discussions, cèdent quelques aides, et qui érigent des barbelés contre les pauvres, rescapés provisoires des guerres dont ces mêmes puissances sont responsables.

Sylvie Maréchal

## Brésil : Lula rattrapé par les affaires

Vendredi 4 mars, l'ex-président brésilien Lula a été interpellé par la Police fédérale brésilienne, tandis que son domicile et la fondation qu'il dirige étaient perquisitionnés. Au terme de trois heures d'interrogatoire, il a été relâché. Mais il est désormais impliqué dans l'affaire Petrobras, le scandale politico-financier qui secoue le pays depuis plus d'un an.

Petrobras, la compagnie pétrolière nationale, première entreprise du pays, gonflait tous les contrats qu'elle passait avec les grandes entreprises du BTP. Grâce aux bénéfices supplémentaires, ces dernières alimentaient les caisses noires des partis et des politiciens, finançaient leurs campagnes électorales, etc. Les sommes détournées se chiffrent en

milliards d'euros. Il existe d'autres affaires reposant sur le même schéma, par exemple autour des travaux de construction des lignes de métro de Sao Paulo.

Le Parti des travailleurs, parti de Lula et de la présidente Dilma Rousseff, n'est pas seul touché par le scandale. Mais comme il est au pouvoir, il est le plus déconsidéré. Lula, le dirigeant des

grandes grèves de 1978 qui ont hâté la fin de la dictature, fondateur du PT et de la centrale syndicale CUT, président de 2003 à 2010, a hissé Dilma Rousseff à la présidence. Il a été longtemps épargné, à la fois du fait de son immense popularité et parce que les partis d'opposition craignaient, en le mettant en cause, de déstabiliser le pays. Lui-même disait tout ignorer des magouilles financières de son entourage, et tout le monde feignait de le croire, même s'il était bien sûr au courant.

Cette connivence a cessé, d'une part parce que les élections présidentielles de 2018 s'approchent et que Lula

pourrait y être candidat – ce que l'opposition de droite redoute. Mais, d'autre part et surtout, la crise économique s'accélère brutalement. Le produit intérieur brut du pays a baissé de 4 % en 2015. L'inflation dépasse les 10 %. Le chômage explose. Le mécontentement touche tous les politiciens : Dilma Rousseff est tombée à 8 % d'opinions favorables dans les sondages et Lula lui-même n'est plus épargné ni par l'opposition ni par la justice.

Une première convocation judiciaire, le 17 février, avait été suspendue au dernier moment, mais l'enquête suivait son cours. On reproche à Lula d'avoir

bénéficié de faveurs d'une valeur de 7 millions d'euros, de la part d'entreprises du BTP, concernant un appartement triplex et une maison de campagne au bord de la mer. En même temps que lui, onze personnalités devaient être arrêtées et 33 étaient visées par des mandats de perquisition dans les États de Sao Paulo, Rio et Bahia.

La crise économique bouscule la vie politique brésilienne et ébranle jusqu'à Lula. La classe ouvrière, qui en est en est pourtant la première victime, est aussi la seule qui pourrait la résoudre radicalement, en expropriant la bourgeoisie.

Vincent Gelas

## Côte d'Ivoire : procès Gbagbo, la justice sélective de l'impérialisme

Le procès de Laurent Gbagbo, qui avait débuté il y a un mois, vient de reprendre devant la Cour pénale internationale de La Haye, après deux semaines d'interruption. Gbagbo y est accusé de crimes contre l'humanité.

Formé en France, proche du Parti socialiste, Gbagbo avait dirigé la Côte d'Ivoire de 2000 à 2010. Dès son arrivée au pouvoir, il avait repris à son compte une démagogie raciste et xénophobe à l'encontre des populations du nord du pays et des immigrants, surtout burkinabés, accusés de soutenir son rival Alassane Ouattara. Les massacres perpétrés par le pouvoir avaient alors fait plus de 300 morts.

Cela n'avait pas empêché l'impérialisme français, dirigé à l'époque par le gouvernement Jospin, de soutenir sans réserve le régime de Gbagbo. La Côte d'Ivoire est, depuis longtemps, un pilier de la zone d'influence française et une source de profits assurés pour Total, Bouygues, France télécom ou Bolloré.

Le renforcement de la démagogie raciste et les assassinats perpétrés par

les escadrons de la mort du pouvoir n'avaient pas plus empêché le gouvernement Raffarin d'aider militairement Gbagbo à faire face à la rébellion d'une partie de l'armée fin 2002.

Mais, après l'éclatement de l'appareil d'État et la partition de fait du pays, face à la France qui insistait pour que Gbagbo partage le pouvoir avec les rebelles, celui-ci refusa. Pour se maintenir au pouvoir, il accentua sa démagogie raciste anti-immigrés, en s'appuyant aussi sur un sentiment de rejet de l'impérialisme français, téléguident des manifestations contre les ressortissants

français et allant jusqu'à faire bombarder une base militaire française en 2004.

Les dirigeants de l'impérialisme français furent donc amenés à prendre leurs distances d'avec Gbagbo. En décembre 2010, à l'issue d'une élection présidentielle contestée par les deux camps, celui de Gbagbo et celui de Ouattara, les affrontements et les massacres reprirent des deux côtés. Cette fois, le gouvernement français choisit le camp de Ouattara et envoya ses militaires chasser Gbagbo, qui fut arrêté en avril 2011.

Lâché par la France et ayant perdu la partie,

Gbagbo se retrouve donc sur le banc des accusés. Il n'est cependant accusé que des crimes commis en 2011, les massacres perpétrés alors qu'il était soutenu par Paris n'étant, semble-t-il, pas pris en compte. Aujourd'hui au pouvoir, Ouattara n'est, lui, pas du tout inquiet, alors qu'il est responsable de crimes analogues, pas plus que d'ailleurs l'État français qui, pour sauvegarder les intérêts des multinationales implantées en Côte d'Ivoire et garder la mainmise sur son ancienne colonie, a soutenu sans états d'âme les tueurs.

Jacques Le Gall



# Argentine : le nouveau président veut céder aux exigences des fonds vautours

Depuis le début de l'année, les représentants du nouveau président argentin Mauricio Macri, homme de droite et fils d'un grand patron, ont repris les négociations avec la justice américaine et les fonds vautours, ces fonds spéculatifs qui cherchent à tirer profit de l'endettement des États. Macri s'est dit d'accord pour leur payer 4,6 milliards de dollars.

En décembre 2001, l'économie argentine s'effondrait. La valeur de la monnaie nationale était divisée par quatre. L'État croulait sous les dettes. La pauvreté s'étendait à plus de la moitié de la population. Après une année 2002 terrible, la présidence échut en 2003 au péroniste Nestor Kirchner, qui entreprit d'acquitter les créances des organismes de prêt internationaux mais négocia avec les prêteurs privés. Il réussit à convaincre 93 % d'entre eux d'accepter un remboursement symbolique, mais 7 % le refusèrent. Une partie de ces derniers furent démarchés par des fonds spéculatifs qui, après avoir racheté ces créances à bas prix, entreprirent une

action devant la justice des États-Unis pour en obtenir le remboursement complet, avec les intérêts.

Cette action en justice marqua les dernières années de la présidence de Cristina Kirchner qui, en 2007, avait succédé à feu son mari et qui chercha à s'opposer à l'intransigeance de la justice américaine.

Dès le début de la reprise des négociations, le juge de New York, qui ne céda rien à l'administration Kirchner, s'est montré un peu mieux disposé à l'égard de l'administration Macri, tempérant notamment les exigences des fonds vautours qui continuaient d'exiger tout, tout de suite. Au final, Macri a obtenu un petit rabais, mais il

doit tout de même acquitter 75 % des exigences de quatre fonds vautours, soit au total 4,6 milliards de dollars. En échange de cela, l'État argentin aurait à nouveau accès aux crédits internationaux dont il est écarté depuis 2001.

Bien que son parti soit minoritaire au Parlement, Macri pense pouvoir obtenir l'aval d'une partie de l'opposition. Il va de soi que cette lourde facture, qui permet aux fonds vautours d'empocher un joli pactole puisqu'ils avaient eu ces créances pour rien il y a quinze ans, sera au final payée par une dégradation des conditions d'existence des classes populaires. Macri est déjà en campagne pour supprimer les emplois publics développés par la présidence précédente. Ces attaques ont aussi relancé les journées d'action de l'opposition ouvrière.

L'accès aux crédits internationaux ne pourra d'ailleurs qu'accentuer encore un endettement déjà conséquent et ancien. Il

remonte à la politique des militaires pendant la dictature de 1976-1983, qui y eurent recours pour accélérer la pénétration des multinationales sur le marché

argentin tandis que, par ailleurs, ils démantelaient les industries nationales. Aujourd'hui, le saccage continue.

Jacques Fontenoy

## Areva en Afrique : l'uranium au mépris de la santé

Le site d'information Wikileaks vient de publier des documents mettant en cause les conditions d'exploitation du site minier de Bakouma par Areva, en République centrafricaine.

La mine d'uranium de Bakouma, acquise par le groupe nucléaire français en 2006, n'a jamais été en exploitation, mais des travaux d'exploration y ont été entrepris entre 2009 et 2011. D'après Wikileaks, les ouvriers auraient été exposés aux radiations sans protection, et parfois même contraints de prendre à mains nues la roche contenant l'uranium. Quand Areva a abandonné le site en 2012, licenciant du jour au lendemain les 150 salariés,

elle n'a rien fait pour enfouir les déchets ni clôturer l'endroit, n'installant même pas de panneaux de signalisation. La population sur place ne dispose toujours pas d'instrument permettant de mesurer le degré de contamination radioactive.

Areva a réagi à cette publication en affirmant que toutes les règles de sécurité avaient été respectées et qu'il n'y avait donc pas « d'enjeu sanitaire, compte tenu des usages locaux et de la distance entre le site et les zones d'habitat ». Une formule bien alambiquée. En tout cas, les habitants de Bakouma attendent toujours l'école et l'hôpital qu'Areva s'était engagé à construire.

Arnaud Louvet

# États-Unis : un militant noir libéré après 43 ans de prison

(Cet article est traduit du journal trotskyste américain The Spark)

L'État de Louisiane a gardé Albert Woodfox à l'isolement dans une cellule de 2,70 m sur 1,80 m, dans la prison d'Angola, pendant plus de 43 ans. Le 19 février, le jour de son 69<sup>e</sup> anniversaire, il a fini par être relâché.

Avec Herman Wallace et Robert King, Woodfox faisait partie des « trois d'Angola ». Après avoir été incarcérés dans cette prison en 1971, ils furent accusés en 1972 d'avoir poignardé un gardien, Brent Miller. Woodfox et Wallace furent condamnés pour le meurtre et tous trois furent placés à l'isolement. Ils furent condamnés sans preuves matérielles et le principal témoin fut ensuite discrédité. En réalité, comme des centaines d'autres à cette époque, ils furent poursuivis pour leur activité politique. La condamnation de Woodfox et de son coaccusé fut cassée trois fois, mais l'État trouva toujours un moyen de le garder en prison.

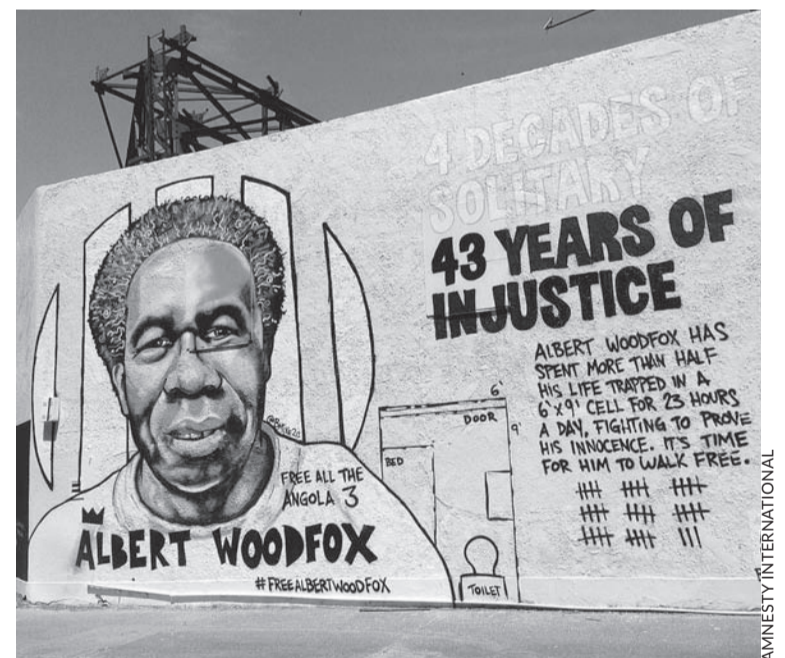
Woodfox, Wallace et King étaient des militants

du parti Black Panther dans la prison, et ils organisaient les détenus contre les injustices dont ils étaient les témoins. Ils cherchaient à empêcher les gardiens de voler de la nourriture et des outils destinés aux prisonniers, et ils essayaient de « construire un pont avec les prisonniers blancs, parce que, vous savez, la philosophie du "diviser pour régner" faisait partie de la prison », raconte Albert Woodfox. Ils formaient des groupes contre les gangs, et veillaient à se lier aux jeunes prisonniers pour « arrêter le commerce et l'esclavage sexuels qui sévissaient alors dans la prison d'Angola », dont « profitaient de nombreux membres des forces de sécurité ». Woodfox, King et Wallace maintiennent

qu'ils furent poursuivis pour le meurtre de Miller en raison de cette activité politique.

L'État de Louisiane a volé à Albert Woodfox la plus grande partie de sa vie. Il lui a refusé le droit de dire au revoir à sa mère quand elle est morte. Il a fini par libérer Herman Wallace, quelques jours seulement avant sa mort, et n'a pas laissé à Woodfox le droit de lui rendre visite ou d'aller à ses obsèques. Et, pour finir par libérer Woodfox, l'État a exigé de lui un plaidoyer de non-contestation des charges dont on l'accuse.

Malgré tout cela, Woodfox n'a pas été brisé. Il a poursuivi son combat pendant tout le temps où il était dans la prison Angola. Il a finalement été en mesure d'obtenir



sa libération, en partie parce que Robert King a poursuivi le combat une fois sorti de prison, après avoir lui-même passé 29 ans à l'isolement. Et Woodfox et King veulent continuer la lutte contre l'injustice du système carcéral et de l'ensemble de la société.

« Nous étions politisés », explique Woodfox. « Nous avons compris pourquoi nous étions visés et punis, et cela donnait du sens à la poursuite du combat, parce que c'était

une raison injuste, et nous étions dans une position injuste. [...] Vous savez, le parti Black Panther n'existe peut-être plus, mais nous existons toujours. Et nous continuons, nous continuerons à lutter pour obtenir la libération de certains de nos camarades et, voyez-vous, à être au coude-à-coude pour essayer de combattre toutes les injustices qui continuent, chaque jour, en Amérique. »

The Spark, 29 février 2016



# Total Carling : morts pour les profits

Près de sept ans après le drame qui a coûté la vie à deux jeunes ouvriers de l'usine Total de Carling, en Moselle, et en a blessé six autres, le procès de la direction de Total Petrochemicals s'est tenu à Sarreguemines la première semaine de mars.

Le 15 juillet 2009, une violente explosion dans le surchauffeur du vapocraqueur de la plateforme chimique tuait sur le coup Maximilien Lemerre et Jérôme Griffoul, âgés de 21 et 28 ans. Des pierres réfractaires étaient projetées sur une centaine de mètres. Le vapocraqueur avait été arrêté pour des raisons de sécurité deux jours auparavant, lors d'un violent orage. C'est lors du redémarrage de l'installation que s'est produite l'explosion.

Le procès a montré que des dispositifs de sécurité étaient shuntés... depuis 1996 ! Deux jours avant la fin des audiences, la direction a tenté de faire valoir un e-mail, daté de quelques jours avant le drame, demandant de supprimer ces shunts de sécurité. Une centaine de personnes avaient été interrogées lors des sept années de procédures, et personne n'en avait entendu parler jusque-là. C'est dire que cet e-mail est pour

le moins douteux.

En 2006, la Drire (organisme chargé du contrôle des risques industriels) était intervenue pour dénoncer la pose de ces shunts, qui n'étaient pas acceptables sur cette installation classée Seveso II. Cela n'avait pas été suivi d'effet.

Lors des tentatives de redémarrage de ce 15 juillet 2009, il y eut plusieurs explosions mineures. Un opérateur embauché par Total a refusé même de rallumer le four, faisant valoir son droit de retrait. Mais un travailleur, intérimaire au moment de l'explosion et présent à l'audience, a expliqué que, ce matin-là, la plupart de ceux qui intervenaient n'avaient jamais participé au rallumage du surchauffeur : « J'étais intérimaire, refuser d'intervenir, ça voulait dire prendre la porte. »

Au tribunal, l'expert judiciaire a affirmé que la cause de l'accident est due au shunt de la sécurité et

qu'il ne se serait pas produit si la sécurité de détection de la flamme avait été active. Et d'ajouter : « Les détecteurs de flamme du site de Carling ne sont pas fiables, par manque d'entretien, présence de vapeur d'eau, absence de balayage. » Tout cela dans une des plus riches entreprises du pays !

Tous les témoins ont expliqué qu'il fallait faire vite, or suivre les règles de sécurité prend du temps. Par sécurité, entre les tentatives de rallumage, il aurait fallu procéder à un soufflage, une opération

qui permet de chasser le gaz et ainsi d'éviter une explosion. Mais voilà, le soufflage prend vingt minutes, et c'est vingt minutes de production perdue. Alors, il n'y a pas eu de soufflage, et l'accumulation de gaz dans l'installation a provoqué l'explosion mortelle. Du coup, la direction accuse les employés d'avoir commis des erreurs et de ne pas avoir respecté les procédures.

À l'issue des débats, vendredi 4 mars, le procureur a dressé un réquisitoire contre Total, dénonçant « une véritable

dissimulation » et ironisant sur des témoins de la direction « qui connaissent leur récitation sur le bout des doigts ».

Il a finalement requis deux ans de prison avec sursis contre le directeur en place au moment des faits et 40 000 euros d'amende, ainsi que 200 000 euros d'amende contre Total. Le délibéré sera rendu le 13 juin.

Deux jeunes ont perdu la vie pour que le groupe le plus riche du CAC 40 puisse faire encore un peu plus de profits.

Étienne Hourdin



## Pollueurs-payeurs : le gouvernement veut revenir en arrière

Le 1<sup>er</sup> mars, quelques heures avant qu'un projet de loi sur la biodiversité soit discuté à l'Assemblée nationale, le gouvernement y a introduit un amendement qui supprimait de fait le principe du pollueur-payeur. Devant le tollé suscité par cette procédure, il s'est empressé de faire machine arrière, a retiré son amendement et reporté le débat sur le projet de loi au 15 mars.

Le préjudice écologique est reconnu dans la loi depuis 2012, quand une jurisprudence de la Cour de cassation a rendu le trust Total responsable de la catastrophe de l'Erika, dont le naufrage avait pollué les côtes bretonnes en 1999. Mais, tel qu'il était formulé, l'amendement proposé dégageait les entreprises polluées de toute responsabilité : « N'est pas réparable [...] le préjudice résultant d'une atteinte autorisée par les lois, règlements et engagements internationaux de la France ou par un titre délivré pour leur application. »

Il aurait donc suffi qu'une activité soit

légalement approuvée, par un permis de construire ou d'exploiter par exemple, pour que les entreprises responsables d'une pollution n'aient plus à réparer les dégâts commis ; ceux-ci auraient alors été pris en charge par l'État, c'est-à-dire la collectivité.

Barbara Pompili, la nouvelle secrétaire d'État écologiste à la Biodiversité, s'est empressée de déclarer que « cet amendement avait manifestement été rédigé un peu vite » et donc qu'il « avait suscité des incompréhensions ». Il faudrait plutôt en déduire que l'intention du gouvernement a au contraire été très bien comprise : il accordait le droit de polluer la nature en offrant l'impunité aux capitalistes, à commencer par les grands trusts comme Total ou Alteo, qui n'apprécient pas qu'une quelconque contrainte les empêche de déverser leurs déchets où bon leur semble, ou de polluer les côtes en affrétant des navires-poubelles.

Marianne Lamiral

## Actionnaires : c'est champagne tous les jours

Plusieurs groupes du CAC 40 affichent cette année des résultats moins bons que l'an dernier, notamment Vivendi (-60 %), L'Oréal (-33 %), le groupe du luxe LVMH (-37 %) et quelques autres.

Mais les actionnaires ne risquent pas de sortir

leur mouchoir. En effet les mêmes groupes ont encore augmenté le montant des dividendes distribués. Ainsi les actionnaires de L'Oréal ont vu les leurs augmenter de près de 15 %, ceux de LVMH de 11 % et le pompon revient à ceux de Vivendi qui ont augmenté

de 300 %.

Des pourcentages qui, on s'en doute, n'ont pas été appliqués aux salaires, d'autant moins que dans plusieurs groupes du CAC 40, pour les augmentations générales, c'est désormais 0 % !

J.F.

## Glyphosate : autorisé pour quinze ans supplémentaires ?

L'autorisation à la vente du glyphosate dans l'Union européenne prenant fin en juin 2016, les États membres envisagent de prolonger cette autorisation pour les quinze prochaines années. Pourtant, cette molécule à la base du fameux désherbant Round Up de Monsanto est considérée par de nombreuses études indépendantes comme probablement cancérigène pour l'homme.

En mars 2015, l'agence du cancer de l'OMS

(Organisation mondiale de la santé) a aussi classé le glyphosate comme cancérigène probable ou possible. Pourtant, quelques mois plus tard, l'EFSA (Agence européenne de sécurité des aliments) a affirmé que le glyphosate ne présente aucun danger pour l'homme. Pour justifier ce résultat totalement en contradiction avec le premier, elle mentionne la prise en compte « d'une vaste quantité d'éléments, y compris un certain nombre d'études non évaluées par le CIRC [l'Agence

de l'OMS] ».

Mais il semblerait que certaines de ces études supplémentaires aient été commandées par les fabricants de glyphosate eux-mêmes. Il y a de quoi s'interroger sur leur impartialité et soupçonner l'Agence européenne d'avoir succombé aux terribles pouvoirs de la Glyphosate Task Force, le lobby qui regroupe les grands groupes de l'agro-industrie comme Monsanto, Dow Chemical ou Syngenta.

Valérie Fontaine



# SNCF : le 9 mars ne doit être qu'une étape !

La grève du 9 mars à la SNCF a été bien suivie et les jours qui précédaient ont montré une ambiance qui n'avait pas été vue depuis bien longtemps. C'est non seulement avec inquiétude mais avec colère que, dans les chantiers et les gares, les cheminots ont découvert le décret-socle, base de la réglementation du travail que le gouvernement veut imposer dans la branche ferroviaire à partir de juillet prochain.

Allongement des horaires et de l'amplitude du travail, suppression de nombreux jours de repos, des repos doubles, flexibilité totale des horaires de travail au bon vouloir des patrons : il s'agit d'un retour aux conditions de travail du 19<sup>e</sup> siècle, à l'époque où les cheminots étaient surnommés « chair à tampion », en raison du nombre d'accidents mortels sur les voies.

Bon nombre de cheminots savent que leur vie quotidienne dépendra de la bataille qui va se jouer. Il est d'ailleurs notable que des jeunes cheminots, pour qui la question des retraites pouvait apparaître plus lointaine lors des précédents mouvements, se sentent directement impliqués. Il est aussi significatif qu'une partie

non négligeable de la maîtrise ou de l'encadrement refusent de défendre ce décret et ont même choisi pour certains de faire grève.

La propagande de la direction, voulant convaincre les cheminots qu'il ne fallait pas prêter attention à ce décret et attendre la négociation d'une convention collective et d'un accord d'entreprise, fait chou blanc. Mais le rejet du projet de loi El Khomri a joué aussi un rôle important dans la mobilisation. Les cheminots ont bien conscience que l'attaque contre leur réglementation du travail fait partie de cette offensive générale contre les travailleurs et n'en est que l'application locale. Loi travail et décret-socle sont les deux bouts d'un même bâton : il faut imposer le retrait des deux.

En revanche, le succès de cette journée n'a pas tenu à une volonté des fédérations syndicales d'engager le bras de fer, même celles s'affichant des plus combatives. Certes, la journée du 9 mars a résulté d'un préavis commun aux différentes organisations syndicales. Mais leur matériel de propagande minimisait l'impact du décret-socle et passait sous silence la loi travail, noyant le rejet de ces attaques sans précédent sous un catalogue d'autres revendications.

Et toutes les fédérations de se lamenter que le patronat et la direction SNCF

refusent de respecter le calendrier de négociations sur la future convention collective du ferroviaire. Ce serait cantonner le rôle des travailleurs et des militants à être des supporters des négociateurs syndicaux lors de sages journées d'actions égrenées jusqu'à l'été. Mais le 9 mars aura été la première levée de boucliers contre la démolition des droits et de la vie des travailleurs. Sa réussite appelle une suite. Si d'autres mouvements ne sont pas programmés d'ici là, la date du 31 mars pourrait voir le démarrage d'un véritable mouvement.

Ce jour-là, l'ensemble des confédérations appellent à se mobiliser contre la loi travail. À la SNCF, un préavis reconductible devrait être déposé.

Les grévistes du 9 mars savent qu'il ne suffira pas d'une journée pour faire reculer gouvernement et patronat. Mais ils savent aussi qu'une riposte se construit. Il faut maintenant préparer ce que craignent par-dessus tout patronat et gouvernement : un mouvement de grève public-privé jusqu'au retrait des plans antiouvriers.

Christian Bernac

## Accident de Brétigny : le faux document de la direction

Dernière révélation dans la catastrophe ferroviaire de Brétigny : le document faisant état d'une réparation effectuée avant l'accident sur l'aiguillage défectueux serait un faux. Il aurait été écrit par un cheminot après coup, à la demande d'un haut cadre de la SNCF.

Révélé par *Le Canard enchaîné*, ce nouvel élément de l'enquête s'appuie sur le témoignage de plusieurs cheminots qui disent avoir été approchés par ce haut cadre pour rédiger le faux document. Il s'agissait de prouver que les travaux de maintenance réclamés depuis plusieurs années sur cet aiguillage avaient bien été effectués avant l'accident. Et, effectivement, la direction a fourni par la suite un document indiquant que les travaux de maintenance avaient été faits le 30 août 2012, environ un an avant l'accident du 13 juillet 2013. Mais il y a un hic : le technicien censé avoir réalisé ces travaux ne s'en souvient pas, et d'ailleurs les tableaux de service

montrent qu'il ne travaillait pas sur le site ce jour-là !

Plus l'enquête avance, plus elle révèle un comportement inqualifiable de la part de la direction SNCF. Elle a commencé par essayer d'accuser un lampiste, sans succès. Puis elle a fait tout son possible pour mettre des bâtons dans les roues lors de l'enquête, en demandant aux cheminots impliqués d'en dire le moins possible, et même de cacher certains éléments. Aujourd'hui, il s'avère qu'elle aurait même fait réaliser un faux.

Ces éléments accablants n'empêchent pas la direction de la SNCF de remettre en cause encore une fois la qualité du rapport d'expertise, dans un courrier

envoyé aux juges lundi 29 février. Elle y évoque « un scénario ne reposant que sur des hypothèses inexactes et des explications inabouties et contestables » et estime que l'assemblage défectueux pourrait avoir cédé en raison de potentielles « anomalies métallurgiques ». Elle demande en conséquence des expertises complémentaires sur ces pièces, de manière à prolonger encore l'enquête et à reculer la date du jugement.

Ce jugement aura-t-il lieu un jour ? La direction de la SNCF sera-t-elle sur le banc des accusés ? En tout cas, pour les associations de victimes comme pour les cheminots, en laissant se dégrader les infrastructures et en réduisant le personnel de maintenance de manière drastique, elle porte l'entière responsabilité de cet accident.

Valérie Fontaine



Lors d'une grève en 2013.

## Aulnoye-Aymeries : manifestation contre les suppressions d'emplois

Près de 800 personnes ont manifesté samedi 5 mars à Aulnoye-Aymeries, dans le Nord, contre les suppressions d'emplois dans deux usines de la région, Vallourec et Akers.

Le groupe Vallourec, leader mondial de la fabrication de tubes, principalement pour le secteur de l'énergie, a annoncé la vente de son aciérie et la fermeture du laminoir sur le site de Saint-Saulve, près de Valenciennes, faisant ainsi disparaître 650 emplois. Il en supprime plus de 160 autres dans l'usine d'Aulnoye. Ce groupe qui

a distribué des milliards de dividendes à ses actionnaires ces dernières années, peut compter sur la complicité des pouvoirs publics, puisque ceux-ci vont lui verser 500 millions dans le cadre d'un plan de recapitalisation.

Le groupe Akers, de son côté, a été racheté par un groupe américain, Ampco-Pittsburgh, qui a décidé de se débarrasser de l'usine et de ses salariés de Berlaimont, à côté d'Aulnoye, et de celle de Thionville, en Lorraine. Le 17 mars, le tribunal de commerce de Thionville se prononcera

sur les différentes offres de reprise de ces usines, mais aucune ne préserve même la moitié des emplois existants.

« Y'a du fric pour satisfaire les emplois et les salaires », « De l'argent il y en a, dans les caisses du patronat » étaient les slogans repris par les manifestants. Beaucoup avaient prévu de défiler à nouveau dans la rue le 9 mars, à Valenciennes ou à Lille, contre la loi El Khomri qui permettra aux patrons de licencier encore plus facilement.

Correspondant LO





## Cooperl : poursuite de la grève

Entamée le 25 février à Lamballe, dans la principale usine du groupe Cooperl, la grève des travailleurs de l'abattoir, contre le blocage des salaires ainsi que la remise en cause du calcul du 13<sup>e</sup> mois et de la prime d'ancienneté, s'est poursuivie toute la semaine suivante. Elle s'est même étendue aux deux autres usines du groupe.

Les travailleurs de Montfort-sur-Meu en Ille-et-Vilaine, ceux de Saint-Maixent dans les Deux-Sèvres ont en effet rejoint le mouvement et repris les mêmes revendications que leurs camarades de Lamballe.

Jusqu'à présent, la direction du groupe est restée « droit dans ses bottes » et a traité avec mépris les travailleurs, n'hésitant pas à faire intervenir des huisseries, avec assignations au tribunal pour non-respect de la liberté du travail. Elle a obtenu que des cars de gendarmes mobiles stationnent en permanence autour de l'usine de Lamballe.

Toutes ces mesures visent à intimider les grévistes, mais la détermination de ceux-ci n'a pas faibli. Chaque jour, la grève est reconduite et les travailleurs en grève décident des actions. Leur mouvement est populaire parmi

la population et les travailleurs des environs. Tout le monde sait que leurs conditions de travail sont difficiles et que les patrons leur en demandent toujours plus en les payant le moins possible.

C'est ce ras-le-bol général qui s'exprime dans cette grève et, plus le mouvement dure, plus les travailleurs prennent conscience de leur force.

Plusieurs réunions avec les différents représentants politiques, de droite comme de gauche, n'ont pas amené la direction de la Cooperl à revoir sa position. Mais le moral des grévistes est intact au bout d'une semaine et demie d'action, d'autant que des secteurs de l'abattoir qui n'étaient pas en grève au début ont rejoint le mouvement.

Samedi 5 mars, à la demande de quelques politiciens locaux, le président



du conseil départemental (LR), le maire de Lamballe (PS), le député (LR), le préfet a organisé une table ronde avec les représentants syndicaux. Mais le directeur de la Cooperl l'a superbement ignorée, ne voulant pas discuter sous la pression de la grève, tandis qu'une petite centaine de grévistes avaient tenu à

être présents, tout en étant sans illusion sur le résultat de cette entrevue.

La semaine suivante, la grève s'est poursuivie. Le 8 mars, un meeting de soutien aux grévistes, ce qui est inédit à Lamballe, a regroupé plus de 600 personnes. La tentative du directeur de monter les éleveurs contre les grévistes a

fait long feu.

Bien sûr, la partie n'est pas gagnée, mais ce mouvement, le plus long de toute l'histoire de l'entreprise, laissera des traces durables. Des liens de solidarité sont nés dans l'action, se sont développés. Cela comptera pour l'avenir.

Correspondant LO

## Fonderie Saint-Jean industries Poitou : pour les salaires et les embauches

Pendant trois jours – quatre même pour l'équipe de nuit qui a commencé le mouvement le mardi 1<sup>er</sup> mars – les travailleurs de la fonderie Saint-Jean industries Poitou, dans la Vienne, se sont mis en grève à l'occasion des négociations salariales annuelles.

Fait notable, c'est la première grève depuis qu'à l'automne 2011 les travailleurs se sont dressés dans une grève de huit semaines contre le plan de compétitivité du patron d'alors, Montupet, qui entendait leur imposer une baisse des salaires de 25 %.

Vendredi 26 février, les débrayages avaient démarré dans les ateliers après l'annonce qu'il n'y aurait que 0,8 % d'augmentation générale. Cette augmentation paraissait d'autant plus inacceptable que les collègues de la fonderie Saint-Jean de Belleville-sur-Saône avaient obtenu 2 %. À cela s'ajoute le fait que les commandes augmentent, alors que les effectifs, eux, ont baissé de près d'une centaine en quatre ans.

C'est en assemblée générale que les travailleurs ont commencé à discuter de leurs revendications et des moyens de les imposer. Les

discussions ont repris, toujours en assemblée, lundi 29 février, et le lendemain l'équipe de nuit démarrait la grève. Le jour suivant, la totalité des ouvriers des équipes du matin et d'après-midi étaient à leur tour en grève, mais également plus de la moitié des techniciens du 2<sup>e</sup> collège. Les revendications étaient votées, modestes certes, mais correspondaient à la volonté des grévistes : ce serait 60 euros pour le 1<sup>er</sup> collège, et 2 % pour les techniciens et cadres du 2<sup>e</sup> collège.

Les travailleurs ont décidé de se mettre en horaire de normale pour se retrouver à l'usine et continuer de prendre ensemble les décisions. À commencer par la réponse à faire aux patrons, qui proposaient le jeudi 3 mars 1,5 % d'augmentation générale et une participation aux bénéficiaires... moins importante que celle de l'année

dernière ! Ces propositions ont été unanimement rejetées, malgré l'ultimatum de la direction qui menaçait de revenir aux propositions initiales s'il n'y avait pas de signature et d'arrêt de la grève.

Le lendemain, la direction proposait 30,50 euros d'augmentation, ce qui revient à 1,5 % pour les embauchés, et acceptait de négocier l'intéressement de 2016. En assemblée générale, la majorité des

travailleurs décidait d'arrêter la grève.

Les grévistes n'ont certes pas obtenu ce qu'ils voulaient, mais ils ont resserré les liens qui leur avaient permis en 2011 de tenir face aux patrons. Ils ont aussi apprécié l'organisation démocratique de la grève, le fait que, sur proposition de la CGT, tout se soit discuté et décidé en assemblée générale, même si une intersyndicale CGT-FO-CGC chapeautait le mouvement.

Et puis, tout en ayant voté la reprise, beaucoup évoquaient la nécessité dans les semaines et les mois à venir de se retrouver dans la lutte pour les salaires et les embauches. Les patrons n'en n'ont pas fini avec leur détermination et ils allaient peut-être s'en rendre compte dès le 9 mars, avec la participation des fondeurs à la journée contre la réforme scélérate du Code du travail.

Correspondant LO

## SKF Saint-Cyr-sur-Loire : en lutte pour la paye

Mardi 1<sup>er</sup> mars une grève a éclaté à l'usine de roulements à billes SKF de Saint-Cyr-sur-Loire, dans l'Indre-et-Loire, pour protester contre les propositions faites par la direction lors des négociations salariales obligatoires. Pour la majorité des travailleurs, les augmentations ne dépassaient pas 25 euros par mois, ou 0,9 % du salaire plus 0,4 % en individuel ou promotionnel pour les non-cadres.

Lors d'une assemblée générale proposée par la CGT

et assortie d'une heure de débrayage, la grève a été décidée par l'équipe d'après-midi. Les équipes de nuit et du lendemain matin ont poursuivi le mouvement, et les discussions autour des habituels feux de palettes allaient bon train.

Le groupe SKF se porte bien. Il fait des centaines de millions de bénéficiaires, qui permettent aux actionnaires de toucher autant de dividendes cette année que l'année passée. Par contre, pour les travailleurs, il n'est question que de se serrer la

ceinture côté salaires et de travailler plus pour augmenter la productivité.

Le mécontentement était vif, comme en témoigne le fait que plusieurs centaines de travailleurs ont participé à la grève, soit la presque-totalité des embauchés en CDI en production.

Au terme de ces deux jours, les grévistes ont décidé de reprendre le travail sans avoir fait lâcher plus aux patrons, mais au moins après avoir montré leur colère.

Correspondant LO



## PSA : victoire pour le « Docteur Courage »

Après des mois de procédure, la décision est tombée : le ministère du Travail refuse à PSA le licenciement d'Isabelle Kryvenac, la médecin du travail de l'usine de Metz-Borny.

Depuis l'été dernier, la direction de l'usine essayait de se débarrasser de son médecin du travail. Le crime d'Isabelle Kryvenac ? Faire son travail sans tenir compte des desiderata de la direction. Très appréciée par les travailleurs – qui l'ont rapidement surnommée « Docteur Courage » – cette médecin a dénoncé publiquement les méthodes de la direction de PSA, les intrusions répétées de celle-ci dans son travail,

les pressions contre les travailleurs accidentés ou en maladie. Le DRH de l'usine, en juin, s'est même permis d'entrer dans le bureau du médecin en pleine consultation pour exiger qu'elle remette sa démission !

Le docteur Kryvenac a refusé de plier. Lorsque la direction lui a signifié son licenciement, presque la moitié des travailleurs de l'usine ont signé une pétition pour protester. Un comité de soutien s'est mis en

place, avec un appel « pour l'indépendance de la médecine du travail » signé par des dizaines de personnalités (médecins, intellectuels, syndicalistes, responsables politiques, dont Nathalie Arthaud et Arlette Laguiller). Une pétition en ligne sur Internet a recueilli, au fil des mois, plus de 8 000 signatures – de nombreux

signataires ajoutant un commentaire pour saluer le courage du Dr Kryvenac et surtout dénoncer les pressions qu'ils subissent eux-mêmes au travail, à la moindre journée d'arrêt-maladie. D'autres, médecins du travail eux-mêmes, en ont profité pour dénoncer les pressions qu'ils subissent au quotidien.

Le licenciement a d'abord été refusé par le comité d'établissement puis, le 3 septembre 2015, par l'inspection du travail qui, après avoir auditionné la direction, n'a pas trouvé un seul motif de licenciement légitime.

Fidèle à sa ligne consistant à ne jamais rien céder devant des travailleurs qui résistent, la direction de PSA a saisi le ministère du Travail. Peine perdue ! Le dossier contre Isabelle Kryvenac était tellement vide que, tout bien disposé qu'il soit à l'égard du patronat, le ministère du Travail n'a pu que refuser le licenciement.

C'est une victoire pour ce médecin courageux, pour les travailleurs de PSA Borny qui vont pouvoir continuer de bénéficier des services d'un médecin honnête et dévoué, et, au-delà, pour tous les travailleurs du groupe, qui n'ont pas souvent l'occasion de voir la direction forcée de reculer.

Correspondant LO

### Comme des lions : le film sur la grève de PSA Aulnay



Manifestation de grévistes dans les ateliers.

Le 23 mars sortira dans quelques villes le film *Comme des lions*, qui retrace la lutte contre la fermeture de l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois. Françoise Davisse, la réalisatrice, a passé deux ans avec les ouvriers d'Aulnay. Son film retrace leur combat, leurs actions, mais aussi leurs discussions, leurs débats, leurs prises de décisions.

Le rôle principal est tenu par ces centaines d'ouvriers en lutte. Durant deux heures, on suit les mensonges de la direction de PSA, ses coups fourrés, ses intimidations, ses attaques. Mais on suit surtout le chemin de ceux qui ont refusé de se laisser jeter dehors sans réagir. La force de ce film est de montrer les débats au sein du comité de grève et des assemblées générales. La lutte a été dirigée et menée de bout en bout par les travailleurs eux-mêmes et l'on voit comment les décisions sont prises, comment les idées germent dans les têtes et deviennent réalité quand tous s'y appliquent. Chaque image illustre à une petite échelle la démocratie ouvrière, avec ses difficultés, mais encore sa vitalité et ses joies.

Chaque image illustre aussi la dignité de ceux qui restent debout, qui apprennent jour après jour à se défier des mensonges du patron, mais aussi des

politiciens, de Hollande à Montebourg. Devant chaque obstacle, y compris les pièges de la police et les arrestations, les ouvriers en lutte restent unis et donc forts.

Les travailleurs n'ont pas pu empêcher le patron de fermer l'usine, mais ils ont mené le combat jusqu'au bout, et cela représente une victoire. C'est aussi un message politique. Les travailleurs, par leurs luttes et par leur capacité à les diriger eux-mêmes, peuvent décupler leurs forces et trouver la voie pour faire reculer le patronat.

M.A.

La sortie officielle de ce film est le 23 mars. Mais il est possible d'organiser des avant-premières même après cette date, pour faire connaître le film et en profiter pour débattre des luttes des travailleurs. Pour cela contacter la réalisation à l'adresse suivante : [www.commedeslions-lefilm.com](http://www.commedeslions-lefilm.com)



Un dessin de René Cannella, en soutien au combat du docteur Kryvenac.

## Renault – Douai : licenciement pour l'exemple

À Renault Douai, 4 300 salariés, dont plus de 1 000 intérimaires, produisent 45 véhicules à chaque heure de travail. C'est déjà un rythme épuisant. Mais ce n'est pas assez pour Renault, qui veut arriver à 60 véhicules/heure dès le mois de mars. Comme la direction n'a pas l'intention d'embaucher massivement, cela veut dire que

chacun devra travailler encore plus vite, quitte à se démolir encore plus la santé.

La direction de l'usine vient d'ailleurs de licencier un travailleur qui souffrait de tendinites récurrentes après six ans de travail à la chaîne et avait dû s'absenter plusieurs fois pour se soigner. 16 jours d'arrêt en 2015, pour Renault, c'était

trop, et il n'était pas question de proposer un poste adapté ni d'aider un travailleur en souffrance. Le profit passe avant tout !

C'est en suant des profits pour le patron que l'on se blesse et qu'on perd la santé. Mais il n'est pas question pour lui d'en assumer les conséquences.

Correspondant LO

## Rennes : les agents des maisons de retraite en colère

Judi 3 mars, plusieurs dizaines d'agents des maisons de retraite de la ville de Rennes se sont rassemblés plusieurs heures devant l'un des établissements, pour faire entendre leur mécontentement à la mairie socialiste.

À l'image du gouvernement, la mairie, via le CCAS (centre communal d'action sociale), impose des horaires et des congés qui rendent la vie impossible aux salariés, en particulier aux nombreuses femmes seules avec des enfants, qui peuvent dépenser jusqu'à 500 euros par mois de frais de garde, sur un salaire de 1 300 euros. À vouloir fonctionner à effectif réduit (d'ailleurs la plupart des grévistes étaient réquisitionnées ce 3 mars), voilà le résultat. Et comme il n'y a pas de petites économies, même les chaussures de

travail ne sont pas fournies. Cela fait un an que la mairie étudie la question avec un groupe de travail !

Les agents réclament donc, outre ces chaussures, trois semaines complètes de congé d'affilée l'été et le respect des onze heures de repos entre deux journées de travail, c'est-à-dire ne plus commencer à 6 h quand ils terminent à 21 h la veille, ce qui, comme ils le disent dans leur chanson, donne aux résidents l'impression que les agents vivent sur place !

Dans une ambiance festive mais déterminée,

beaucoup sont venus participer avant la prise de poste ou à la pause, et des agents des crèches, qui ont fait grève l'année dernière, ou d'autres services passaient sur leur pause de midi en soutien.

Dimanche 6 mars, à l'occasion de la fête des grand-mères, l'opération a été reconduite : chanson, drapeaux, slogans, montage de chaussures usagées, galettes-saucisses, distribution de jonquilles et tracts pour s'adresser aux familles des résidents.

Mercredi 9 mars, une partie d'entre eux avaient prévu de se joindre au rassemblement prévu à Rennes contre la loi El Khomri.

Correspondant LO



# Michelin – Clermont-Ferrand : plus les profits gonflent, plus les emplois diminuent

**500 emplois supprimés dans les sites clermontois : voilà la décision annoncée par la direction de Michelin au début du mois, alors que les bénéfices nets déclarés pour 2015 dépassent un milliard d'euros.**

Depuis des mois, la rumeur d'une telle mesure était entretenue par la direction, qui prétendait en même temps que rien n'était décidé: « *On réfléchit à des projets de réorganisation, disait-elle on vous informera.* » Quant aux syndicats qui demandaient à être reçus pour obtenir des informations, le directeur de l'ensemble des établissements Michelin en France leur répondait qu'il n'avait rien à leur dire.

À l'usine de La Combaude, tout le service de rechapage des pneus poids lourds va être entièrement supprimé d'ici un an, soit 330 emplois en moins.

Les prétextes avancés par la direction sont toujours les mêmes: les parts de marché à conquérir, ou la concurrence des prix trop

bas des pneus fabriqués en Chine. Elle va donc transférer et imposer l'augmentation de la charge de travail aux camarades des usines d'Allemagne ou d'Espagne, qui s'useront la santé plus vite.

Cette réorganisation touche aussi l'ingénierie: 1000 postes sont concernés dans l'ensemble des usines Michelin en Europe, dont 164 vont disparaître à Clermont-Ferrand d'ici 2018.

En réalité, ce sont bien plus de 500 emplois qui vont être supprimés, car il y a aussi les intérimaires, les CDD non renouvelés, les sous-traitants, les transporteurs, qui auront moins de travail et moins de commandes. À la télévision régionale, Sénard, le dirigeant de Michelin, affirmait sans rire que telles décisions « *permettent de préserver l'avenir* »!

Pour le moment, les ouvriers attendent de savoir où ils pourront continuer à travailler, et dans quelles conditions d'horaires et de salaire. Les plus anciens espèrent pouvoir partir rapidement en retraite ou préretraite. Tous sont dans l'expectative.

La direction prétend

qu'il n'y aura pas de licenciements et que les salariés concernés se verront proposer des postes dans les autres usines de Clermont-Ferrand. Elle n'évoque même pas le sort des CDD ou intérimaires actuels. De toute façon, que valent les promesses des dirigeants milliardaires de cette multinationale? Dans tous les cas, il manquera au moins 500 postes pour ceux qui recherchent un travail dans la région.



En cinq ans, de 2011 à 2015, les actionnaires ont été littéralement gavés, recevant plus de deux milliards d'euros. En 2015, les résultats opérationnels ont atteint des records historiques, selon la direction elle-même. Les dividendes

par action ont progressé énormément, passant d'un euro par action en 2009 à 2,85 euros en 2016, soit 185 % de hausse! Ce n'est pas l'argent qui manque pour maintenir les emplois.

Correspondant LO

## Faurecia : actionnaires aux poches pleines

Mardi 1<sup>er</sup> mars, 200 travailleurs de l'équipe du matin de l'usine de sièges automobiles Faurecia à Flers, dans l'Orne, ont débrayé deux heures à l'appel des syndicats FO, CGT et CFDT. Un débrayage a été également organisé en équipes du soir et de nuit, suivi par une centaine de travailleurs.

Sur le site Internet du groupe Faurecia, on peut lire cette déclaration du PDG Delabrière aux actionnaires: « *Notre rentabilité fait un bond en avant.* » Le bénéfice a en effet bondi par rapport à l'année précédente de +123 %, à 370 millions

d'euros. Les actionnaires, très satisfaits également, se sont immédiatement voté une enveloppe de 90 millions d'euros sous forme de dividendes, soit une augmentation de 86 %, tout en fixant à 0,4 % ce qui devrait revenir aux travailleurs sous forme d'augmentation générale.

À Flers et sur plusieurs sites du groupe, ces chiffres ne passent pas. Les débrayages ont en effet été bien suivis à Messei dans l'Orne, Beaulieu dans le Doubs, Flers-en-Escrebieu dans le Nord, mais aussi à Poissy, où 30 ouvriers salariés Faurecia travaillent sur le

site de PSA.

À Flers, chacun se souvient d'avoir été soumis en juillet 2013 à un chantage honteux, avec menace de licenciements et transfert de production en Pologne si les travailleurs n'acceptaient pas le gel des salaires et la suppression de jours de congés. L'usine, qui comprenait alors 1 360 salariés, tourne aujourd'hui autour de 1 200.

Alors, la réduction continue des effectifs, le pouvoir d'achat en berne et les actionnaires qui profitent grassement, cela commence à bien faire!

Correspondant LO

## QUI SOMMES-NOUS ?

### Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal mars 2016.

Lutte ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone: 01 48 10 86 20 - Télécopie: 01 48 10 86 26

## Versez à la souscription de Lutte ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte

ouvrière, en les envoyant à l'adresse suivante: Lutte ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à

une réduction d'impôt de 200 €, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



### Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à  Lutte ouvrière  Lutte de classe

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination			
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Union européenne de l'Ouest, Suisse	38 €	76 €	21 €
Reste de l'Europe	35 €	70 €	20 €
Amérique du Nord, Proche et Moyen Orient, Asie	42 €	84 €	22 €
Afrique, Amérique centrale et du Sud, Océanie	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

### Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org  
www.union-communiste.org  
contact@lutte-ouvriere.org

### Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia  
**Pour les malvoyants**  
www.lutte-ouvriere-audio.org



# Élections législatives partielles du 13 mars : faire entendre le camp des travailleurs

Dans les élections législatives partielles du 13 mars, Lutte ouvrière présente les candidatures d'Anne Zanditénas et Christelle Leblond dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Aisne, et de Christophe Charlon et Pierre Madelain dans la 10<sup>e</sup> circonscription du Nord, afin de permettre aux électeurs d'exprimer leur désaveu de la politique antiouvrière du gouvernement et de faire entendre le camp des travailleurs.

Dans le Nord comme dans l'Aisne, le chômage touche de plein fouet les travailleurs. Un grand nombre vivent dans la précarité, de petits contrats en contrats aidés, en petits boulots de quelques heures par semaine, sans jamais décrocher un vrai poste avec un vrai salaire qui permettrait de vivre correctement. Quant à ceux qui ont un CDI, ils subissent la pression des patrons qui font travailler toujours plus.

Beaucoup sont dégoûtés de la politique du gouvernement de Hollande et de

ses prédécesseurs. Il y a de quoi, en effet. Les partis gouvernementaux de gauche comme de droite sont au service du patronat et font payer la crise aux travailleurs. La lutte contre le chômage sert de prétexte à toutes les attaques pour détourner des milliards du budget de l'État au profit de la bourgeoisie, ou encore pour démolir les quelques droits inscrits dans le Code du travail.

Y compris dans les classes populaires, beaucoup disent vouloir exprimer leur hostilité aux

partis traditionnels en votant pour le FN. Mais le Front national est comme les autres, en pire, et rêve d'atteindre les sommets de l'État pour y mener la même politique. Il distille les préjugés racistes pour y parvenir, et favorise ainsi la division entre les travailleurs. Il défend cet ordre social où le grand patronat et les banques ont tout le pouvoir et où les exploités n'ont rien.

Beaucoup aussi, écœurés par le jeu politique des partis de la bourgeoisie, s'en détournent pour se préparer à s'abstenir. Mais s'abstenir, c'est se taire et laisser

d'autres parler à sa place

Quant aux électeurs ouvriers du Parti socialiste ou du Parti communiste, ils ont toutes les raisons de se sentir trompés et trahis. Continuer à soutenir et à croire en ces partis serait permettre aux politiciens qui les représentent de se faire élire avec les votes des travailleurs, pour recommencer à les tromper et les trahir.

Dans le passé, tout ce que les travailleurs ont obtenu comme amélioration de leurs conditions de vie l'a été par la lutte. Et aujourd'hui encore, seules les luttes peuvent faire reculer

patronat et gouvernement sur la réforme du Code du travail.

Aucune élection n'a jamais changé le sort des salariés. Mais il est important que le camp des travailleurs se fasse entendre et ces élections législatives partielles en donnent l'occasion. Le vote Lutte ouvrière est un moyen de se prononcer clairement, d'affirmer sa confiance dans la force collective de la classe ouvrière pour défendre ses conditions d'existence et mettre fin à cet ordre social injuste et révoltant qu'est le capitalisme.

A.R.



Anne Zanditénas, 2<sup>e</sup> circonscription de l'Oise et Christophe Charlon, 10<sup>e</sup> circonscription du Nord

## Nucléaire : Fukushima ou l'irresponsabilité illimitée

Cinq ans après l'accident nucléaire de Fukushima, la compagnie Tepco, propriétaire de la centrale, vient de s'excuser « profondément » pour avoir minimisé la gravité de l'accident. Elle n'est pas allée jusqu'à reconnaître avoir falsifié, avant la catastrophe, des rapports sur la sûreté des installations afin d'éviter de coûteux travaux.

Ces excuses tardives n'ont pas ému les 150 000 habitants évacués dans la province de Fukushima. Des villes entières restent inhabitables dans un rayon de 30 kilomètres autour de la centrale. Le gouvernement annonce régulièrement que le niveau de radioactivité dans telle ou telle localité est redescendu en dessous de 20 millisieverts par an, le seuil qualifié d'acceptable au Japon depuis 2011, mais vingt

fois supérieur à la norme internationale. Il faut dire que, lorsqu'elles lèvent l'interdiction d'habiter dans ces villes, les autorités suppriment les indemnités versées aux personnes déplacées!

Moins de 10 % des anciens habitants de la ville de Naraha, déclarée ouverte en septembre dernier par le Premier ministre Shinto Abe, ont accepté d'y revenir. Seuls sont rentrés les plus âgés, ou ceux

qui ne supportaient plus de s'entasser dans des habitats précaires. La ville accueille surtout les décontamineurs, chargés d'enlever une mince couche de terre sur des milliers de kilomètres carrés, ou encore les liquidateurs qui œuvrent sur le chantier des quatre réacteurs fortement radioactifs de Fukushima Daiichi.

Cinq ans après l'accident, il faut encore refroidir le combustible nucléaire fondu. Malgré la décontamination et le stockage de l'eau dans d'immenses cuves, quelque 300 tonnes d'eau irradiée se déversent chaque jour dans l'océan. Et surtout des milliers d'ouvriers, recrutés parmi les laissez-pour

compte du pays et exploités par de multiples sous-traitants, démantèlent les réacteurs détruits, dans des conditions dangereuses, en subissant des doses de radiations élevées. Malgré ses responsabilités écrasantes, Tepco reste le maître d'œuvre de ce chantier financé par... l'État.

Après avoir arrêté les 54 réacteurs nucléaires du pays après le tsunami, l'autorité de régulation nucléaire japonaise a autorisé en 2015 la remise en marche de trois d'entre eux. So-disant en perspective des jeux Olympiques de Tokyo en 2020, le gouvernement veut redémarrer d'autres centrales nucléaires, y compris la deuxième centrale de Fukushima,

Daini, propriété de Tepco. S'ils n'ont pas encore osé le faire, c'est parce que la population et même les élus de la région sont mobilisés pour imposer sa fermeture définitive.

Avant, pendant ou après la catastrophe, les dirigeants de Tepco et leurs complices au gouvernement n'ont cessé de mentir à la population et aux travailleurs, d'augmenter les risques en élevant les seuils légaux de radiation, de les voler en interrompant le versement des indemnités d'évacuation. Plus encore que le nucléaire, c'est leur soif de profit sans limite qui représente un danger mortel pour la société.

Xavier Lachau

## Les 14, 15 et 16 mai : bientôt la Fête de Lutte ouvrière

La Fête de Lutte Ouvrière aura lieu, comme chaque année, pendant le week-end de la Pentecôte, les samedi 14, dimanche 15 et lundi 16 mai, à Presles, dans le Val-d'Oise.

Tout le programme artistique, scientifique et festif sera détaillé dans le journal au cours des prochaines semaines, ainsi que sur notre site :

fete.lutte-ouvriere.org

Les cartes d'entrée, valables les trois jours, sont disponibles. Jusqu'au 3 avril, elles sont vendues au tarif réduit de 12 euros pour les trois jours. Les bons d'achat, d'un pouvoir d'achat de cinq euros mais vendus quatre euros, sont également en vente.

On peut se procurer cartes et bons d'achat

auprès de nos camarades ou en écrivant à Lutte ouvrière - BP 233-75865 Paris Cedex 18, en indiquant le nombre de cartes et de bons d'achat désirés et en joignant un chèque à l'ordre de Lutte ouvrière. N'oubliez pas de préciser à quelle adresse le tout doit être expédié. Envoi franco.

Et à bientôt à la Fête !

## 18 mars, anniversaire de la Commune de 1871

Vendredi 18 mars, de 18 heures à 20 heures, l'Association les ami(e)s de la Commune de Paris 1871 commémorera le premier jour de la Commune dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Au cours de cette promenade sera évoqué le rôle de la Première Internationale dans cet arrondissement et celui de plusieurs militants de l'époque : Auguste Blanqui, Léo Frankel, Émile

Duval, Leo Meillier, le général Wroblewski et le poète Verlaine.

Les organisateurs feront aussi le point sur leurs démarches pour obtenir qu'une station du métro parisien porte le nom de Commune de Paris - 1871.

Le rendez-vous est vendredi 18 mars à 18 heures au métro Tolbiac. La promenade se terminera vers 20 heures au métro Place-d'Italie.